

**DOCUMENT
D'ORIENTATION SOUMIS
À LA CONCERTATION**





Document d'orientation soumis à la concertation

Penser ensemble notre avenir pour ne pas le subir.

Le XXIème siècle, qui a sans doute commencé en septembre 2001 a donc déjà 16 ans ; la planète, comme les civilisations, sait désormais qu'elle est mortelle ; le Monde bouge comme jamais il ne l'a fait ; l'Europe est soumise à des bouleversements existentiels ; la France cherche à entrer dans la modernité sans renoncer à ce qu'elle est... et la Bretagne sait qu'elle est à la croisée des chemins, après plusieurs décennies d'un développement exemplaire, fondé sur un modèle qui l'était peut-être moins.

Le moment est ainsi venu d'engager le débat sur notre avenir, sur la manière dont nous voulons dessiner **la Bretagne de demain, dont nous voulons la construire ensemble, dès à présent, une Bretagne à vivre pour ses habitants, une Bretagne attractive pour ceux qui ne la connaissent pas, une Bretagne active et créative, une Bretagne singulière, mais inscrite dans une géographie et des réseaux nationaux, européens et mondiaux.**

Ce débat, indispensable et attendu par l'ensemble des acteurs du développement régional, ce débat qui devra intéresser et impliquer l'ensemble de nos citoyens, peut s'appuyer sur deux vecteurs forts.

Le premier est celui que constitue la nouvelle compétence du Conseil régional pour l'élaboration d'un **schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires**, le SRADDET. C'est désormais une obligation réglementaire pour la Région que de proposer et d'organiser l'élaboration d'un schéma intégrateur, global, stratégique, réunissant en un seul et même document les divers schémas d'aménagement et de protection de l'environnement existants. Ce schéma est un projet de territoire, dont la principale valeur ajoutée sera d'être transversal et de croiser les approches jusque-là trop segmentées et cloisonnées. Sa nouveauté est aussi dans son caractère prescriptif, les règles générales qu'il comportera étant opposables aux documents de planification de dimension infra régionale. Ce schéma tirera enfin sa force de la qualité de sa construction, reposant sur une étroite concertation et la recherche de convergences fortes sur les grandes priorités et les principaux défis à relever pour la Bretagne. Plus qu'une obligation légale, le SRADDET est donc une opportunité majeure pour la région et non seulement pour le Conseil régional.

Le second vecteur est la proposition faite par le Conseil régional d'engager une démarche de « **COP régionale** », en s'inspirant des principes de mobilisation mis en œuvre à l'occasion de la COP 21 de Paris en décembre 2015. Ces principes ayant permis d'aboutir pour la première fois dans l'histoire, à un document d'engagements commun de 195 nations, ne peuvent-ils pas favoriser en Bretagne, compte tenu de notre habitude de coopération et de mobilisation, une forte accélération des transitions auxquelles nous sommes confrontés ? Ces principes sont les suivants : savoir faire travailler en parallèle, mais de manière convergente, les institutions, les entreprises, les associations et les citoyens, transformer le pessimisme des prédictions en optimisme de l'action, valoriser le volontarisme, la responsabilité et l'engagement, autant de mots qui font écho aux valeurs de la Bretagne.

Ainsi, la **Breizh COP** engagée par le Conseil régional depuis plus de 18 mois consiste à **partager ensemble un projet d'avenir pour notre territoire et le bien-être de ses habitants**, proposer et mettre en œuvre des réponses opérationnelles aux défis que nous devons relever, mobiliser largement l'ensemble des acteurs en privilégiant toujours les principes de responsabilité et de volontarisme.

Une réflexion qui s'inscrit dans la continuité de travaux prospectifs déjà engagés.

La réflexion sur l'avenir de la Bretagne ne part pas de rien. Elle se nourrit de très nombreux travaux déjà engagés dans le cadre d'autres démarches stratégiques, et à tous les niveaux du territoire. C'est pourquoi il n'est pas apparu nécessaire de relancer un travail exhaustif de diagnostic du territoire. Il a été fait à de multiples reprises, de manière plus ou moins globale, pour l'élaboration des programmes opérationnels des fonds européens, pour l'élaboration du Pacte d'avenir, du contrat de plan, mais également d'un point de vue sectoriel pour l'élaboration de chacun des schémas dont la Région avait la responsabilité, ou la co-responsabilité avec l'État : SRDEII, schéma des formations, SRCAE, SRCE etc...

En complément de ces diagnostics, de nombreux travaux prospectifs ont été conduits, notamment par le CESER de Bretagne dont l'ensemble des études trace des pistes d'avenir sur un très grand nombre de sujets à enjeux.

Par ailleurs, le futur projet de territoire a vocation à intégrer la plus grande partie des documents programmatiques ou de planification du territoire régional, relevant ainsi les objectifs déjà posés et arrêtés et les remettant en perspective.

Si la démarche de *Breizh COP* est le moment de questionner nos approches, nos objectifs traditionnels et nos méthodes de travail, elle n'est pas non plus un « grand soir » qui consisterait à nier l'ensemble des travaux déjà réalisés et des consensus en vigueur.

Les premières étapes de la démarche.

Le présent rapport d'étape s'inscrit donc dans une démarche dont on rappelle ici les principales phases.

Dès l'été 2016, une première consultation de nos partenaires a été engagée sur la méthode et les objectifs mêmes du SRADDET. Une trentaine de contributions, dont celle du CESER, ont été reçues et analysées, présentées et débattues en CTAP. Cette première phase de concertation a permis d'affiner le projet dans sa méthode d'élaboration et de proposer à la validation de l'assemblée régionale de février 2017 un document de cadrage précisant les objectifs de la démarche engagée, la valeur ajoutée qu'on en attend, son calendrier et sa méthode d'élaboration. C'est dorénavant dans ce processus d'élaboration, devant aboutir avant la fin de 2019, que nous nous situons.

En parallèle ont été conduites des réflexions sur le lancement d'une COP régionale et, de la même manière que pour le SRADDET, une consultation a été lancée auprès de nos partenaires, à commencer par les acteurs de l'environnement. Une cinquantaine de contributions ont été reçues et ont permis de confirmer l'intérêt très large pour une telle démarche de mobilisation, et de préciser, là aussi, les objectifs pouvant être retenus.

Sur la base de ces premières concertations, trois temps de rassemblement ont été organisés entre mars et mai 2017, les **carrefours des transitions à Saint Malo, des territoires à Saint Briec et le forum des mobilités à Brest**. Réunissant près de 1500 personnes, acteurs du développement économique, de l'aménagement, des enjeux environnementaux, acteurs associatifs, alimentés par des contributions thématiques, ces temps ont permis de partager l'ambition de la démarche engagée, de croiser les regards sur les grands enjeux à partager, de hiérarchiser les priorités sur chacune des grandes thématiques abordées mais aussi de converger sur la nécessité de développer des approches plus transversales et plus systémiques, les mêmes sujets revenant régulièrement dans chacune de ces trois grandes réunions.

Dans la foulée de ces premiers travaux, des groupes de travail techniques ont été réunis entre l'été et l'automne 2017. Ils ont permis de préciser sur chacune des grandes thématiques inscrites dans le futur SRADDET les grands enjeux prioritaires devant être pris en compte, d'identifier les points de blocage existants sur chacune de ces questions et les opportunités pouvant être transformées, aux interfaces entre thématiques sectorielles.

L'ensemble de ces contributions et de ces synthèses ont été mises à la disposition de tous dans un espace dédié sur le site du Conseil régional.

Mais le présent document s'inspire aussi de nombreux travaux, dont certains plus anciens, contribuant à alimenter la réflexion collective. Parmi ceux-ci on peut citer les réflexions conduites dans le cadre de la démarche « **Bretagne 2030** » dont on rappelle qu'elle avait permis de faire émerger des sujets d'interpellation des acteurs publics sur des attentes de nos concitoyens.

On peut ajouter à cela des travaux conduits par les agences d'urbanisme, les réflexions conduites avec le concours des territoires (SCOT et Pays), ainsi que des contributions écrites d'ores et déjà élaborées et adressées au Conseil régional par des acteurs territoriaux ou sectoriels.

Les territoires de la pointe bretonne, à l'initiative du département du Finistère et de Brest métropole, ceux de la Bretagne Nord à l'initiative du département des Côtes d'Armor, ont ainsi élaboré des documents faisant part de leurs priorités et de leurs attentes.

L'Etat de son côté a fourni à la Région une « note d'enjeux », exprimant de son point de vue, les principaux enjeux à aborder et les principales priorités à prendre en compte dans le cadre de l'élaboration du SRADDET.

Le CESER, enfin, a adopté lors de sa session d'octobre un nouveau document de contribution à la réflexion, intitulé « **vers un projet partagé de développement durable de la Bretagne** ». Il s'agit d'un document synthétique, organisé autour de trois orientations très transversales. Avec son approche en trois parties très transversales, le CESER ose un choix « éditorial » assez audacieux qui s'inscrit dans le processus d'élaboration du SRADDET, mais se situe résolument aussi dans l'élaboration du « grand projet de territoire » tel que proposé par le Conseil régional, dans la convergence des démarches SRADDET et COP. Le CESER manifeste ainsi son adhésion à cette démarche et confirme en percevoir la cohérence et la logique.

Le document du CESER confirme également le souhait que le grand projet ne soit ni un document d'aménagement, ni un document environnemental, ni un document d'accompagnement des transitions, mais bien tout cela à la fois pour être un projet de développement durable, global. Cela se traduit par une très forte présence des sujets de développement économique et social dans le document du CESER.

C'est donc l'ensemble de ces travaux et de ces contributions qui permettent de proposer un premier point d'étape au terme de cette phase dite de « hiérarchisation des enjeux ». Il s'agit à ce stade de montrer que se dessinent des convergences sur plusieurs sujets de préoccupation et qu'émergent des orientations partagées et transversales, soulevant des questions qui pourront alimenter les travaux à venir.

Ce document d'étape est ainsi constitué :

- Il propose une « **Charte de valeurs et de principes** » comme socle d'un projet partagé et de sa construction, pour la Bretagne,
- Il préfigure un **document d'orientation** qui sera finalisé au printemps 2018, au terme de cette nouvelle phase de concertation, sorte de « livre blanc » de la Bretagne que nous entendons construire, il en pose les grandes lignes possibles et en souligne les principaux sujets de débat pour le confirmer et le préciser.

Ces différents contenus, avant le débat prévu du Conseil régional en avril 2018, ne sont qu'une première synthèse des premières concertations. S'ils préfigurent quelques orientations transversales, ils posent essentiellement des questions auxquelles il nous appartiendra, ensemble, d'apporter des réponses.

Ses annexes présentent la synthèse des débats et travaux intervenus jusqu'à aujourd'hui, permettant de mieux appréhender les enjeux et défis auxquels la Bretagne doit faire face :

- les principaux enseignements de « Bretagne 2030 »
- le rappel des principales mutations auxquelles la Bretagne est confrontée en appui sur les travaux du CESER
- le rappel des grandes priorités du Conseil régional
- les convergences et interrogations issues de la première phase de concertation
- des éléments cartographiques issus des divers diagnostics effectués, consultables en ligne à l'adresse suivante : <http://www.bretagne.bzh/BreizhCOPo1>

Les prochaines étapes de la démarche :

Cette première synthèse permet d'engager une nouvelle phase de concertation en demandant à chacun de réagir à la fois sur les valeurs et principes, et sur les orientations : en disant s'il se retrouve sur ces synthèses et les conclusions provisoires qu'on en tire, s'il se reconnaît dans l'expression des enjeux prioritaires, s'il demande que certains soient ajoutés ou que certains soient retranchés.

Elle est adressée à l'ensemble de ceux qui ont participé aux premiers travaux de réflexion, à l'ensemble des collectivités locales de Bretagne. Le document sera mis en débat devant l'ensemble des espaces de concertation jusqu'ici sollicités : les conférences régionales environnementales et la CRML, ainsi que la CTAP.

En parallèle sera engagée en début d'année 2018 une **concertation citoyenne**, notamment par le biais d'une plateforme participative, permettant au plus grand nombre de s'exprimer, de dire ses attentes ou ses craintes, de faire remonter ses propositions et ses priorités.

Les réactions et compléments reçus permettront de finaliser un document d'orientations et une charte de valeurs et de principes qui seront proposés au **débat du Conseil régional lors d'une session d'avril 2018**.

À partir de là, dès le second trimestre de 2018, et sur la base de ces orientations transversales, la concertation se poursuivra en deux temps :

- Entre avril et l'été 2018, pour **préciser les objectifs partagés** du projet de territoire, les hiérarchiser et les quantifier afin de les rendre aussi clairs qu'opérationnels.
- Entre septembre et décembre 2018, pour préciser les trois outils sur lesquels nous nous appuyerons pour la mise en œuvre du projet : en travaillant sur **les règles générales**, c'est-à-dire sur les normes réglementaires qui pourront être rendues prescriptives ; en précisant **le cadre contractuel** que nous pourrions construire avec certains partenaires ; en consolidant l'ensemble **des engagements volontaristes** que les différents types d'acteurs pourront exprimer.

L'ensemble de ces travaux permettra d'aboutir à un projet complet pour la fin de l'année 2018. Il pourra alors être présenté et adopté lors d'une vaste manifestation associant les Bretonnes et les Bretons, pour entrer dans une phase de consultation et d'adoption réglementaire, **avant validation par arrêté préfectoral dans les derniers mois de 2019 ou au début de 2020**.

Table des matières

Penser ensemble notre avenir pour ne pas le subir.....	1
Une réflexion qui s'inscrit dans la continuité de travaux prospectifs déjà engagés.	1
Les premières étapes de la démarche.....	2
Les prochaines d'étapes de la démarche :	3
<u>A. Une Breizh COP qui se structure autour de valeurs et de principes partagés.</u>	<u>6</u>
1. Un projet de territoire d'abord porté par des valeurs communes.....	6
2. Les principes directeurs et la « règle du jeu ».	8
3. Un projet qui place la personne au premier rang de ses préoccupations.	9
<u>B. Trois orientations mises en débat pour un projet : « Breizh COP, un monde à vivre ».</u>	<u>10</u>
1. Une région créatrice, performante et rayonnante dans le Monde.....	10
a) Une région durablement attractive.....	10
b) Une région productive, compétitive parce qu'écologiquement performante.	12
c) Une région ouverte, rayonnante, connectée au Monde.....	13
d) Une grande région maritime.....	14
2. Une région source de progrès humains et écologiques pour les générations actuelles et futures.	15
a) Une région des proximités, équilibrée et reliée.	15
b) Une région vivante et solidaire.....	17
c) Une région exemplaire et résiliente aux transitions environnementales	18
3. Une région mobilisée, participative et démocratique.....	19
a) Une région diverse et unie	20
b) Une région pertinente et cohérente.....	21
c) Une Région démocratique et engagée.....	22
<u>Annexes</u>	<u>24</u>
1. Les enseignements de <i>Bretagne 2030</i> : une Région plutôt favorisée, dynamique, bénéficiant d'atouts reconnus, mais qui manifeste des inquiétudes, des interrogations.....	25
a) Le rêve d'une Bretagne singulière, accueillante et tournée vers le monde et vers la mer.	25
b) Le rêve d'une Bretagne équilibrée, reposant sur des dynamiques locales fortes.....	25
c) Le rêve d'une Bretagne productive, active, performante, mais valorisant des modèles économiques nouveaux.	26
d) Le rêve d'une Bretagne réunie géographiquement, d'une démocratie locale renouvelée... ..	27
2. Une région confrontée à des mutations majeures qui fragilisent son modèle.	28
3. Une région qui a affirmé des priorités fortes.....	32
4. Une première phase de concertation faisant émerger des convergences et des interrogations fortes.	34
5. Quelques éléments cartographiques du diagnostic territorial de la Bretagne	37

A. Une Breizh COP qui se structure autour de valeurs et de principes partagés.

- Il ne peut exister de projet collectif et ambitieux s'il ne s'ancre sur **un socle de valeurs partagées**.
- Il ne peut y avoir de démarche efficace de co-construction d'un projet partagé si elle ne repose pas sur **des règles du jeu** et des modalités de mise en œuvre faisant consensus.
- Il n'y a pas de projet de territoire s'il ne vise pas, in fine, **au bien être de chacun et de tous**.

Ces trois affirmations pourraient être formalisée dans une **charte partagée** et dont la signature, pour ceux qui le veulent, serait un premier engagement dans la démarche de la *Breizh COP*.

1. Un projet de territoire d'abord porté par des valeurs communes.

Inscrire un projet de territoire dans un corpus de valeurs partagées, c'est lui donner un sens, c'est donner du sens à l'action entreprise ; c'est dire pourquoi on le fait, dans quel but, autour de quels principes et dans quel esprit ; c'est formaliser, entre acteurs et citoyens, une communauté de destin et de vue, une sorte de « contrat social ».

Partager des valeurs à l'échelle de la Région est un facteur :

> **De Force**. C'est un actif immatériel majeur. En donnant un sens au projet, il lui donne toute sa force, sa légitimité, sa raison d'être. Les valeurs partagées justifient l'engagement collectif dans l'action, elles transcendent les intérêts particuliers.

> **De Cohésion**. Les valeurs partagées rassemblent. Elles sont un bien commun. Elles transcendent les intérêts particuliers. Elles fédèrent et soudent autour de points de rassemblement plus forts que les sujets de division. Elles sont le ciment d'une action collective et cohérente. Les valeurs partagées sont ce qui soude une communauté, ce pour quoi elle se mobilise et s'engage.

> **De Rayonnement**. Les valeurs partagées sont aussi les actifs immatériels d'une marque de territoire, source de cohésion interne et de rayonnement externe. Un territoire peut être plus connu et reconnu pour ses valeurs que pour ses richesses matérielles. Son attractivité peut autant résulter de sa manière de vivre en société que de ses atouts matériels.

C'est une autre manière de parler de **l'identité du territoire**. Les valeurs partagées expriment qui nous sommes, ce que nous voulons construire ensemble, ce que nous avons en commun, ce qui nous rassemble, ce que nous voulons offrir aux autres. Elles sont d'autant plus déterminantes au moment où une société doit affronter, comme aujourd'hui, de grandes mutations qui peuvent la fragiliser dans sa cohésion, ses solidarités, son identité. Partager des valeurs, les porter et les promouvoir apparaît dès lors comme un atout majeur dans un contexte de bouleversements et de transitions.

Lors de l'élaboration du projet de **marque Bretagne**, un portrait identitaire de la Bretagne avait été élaboré et avait permis de formaliser quatre grandes valeurs :

- **L'engagement**

En Bretagne, nous croyons au sens de l'engagement. Il s'exprime à travers la prise d'initiatives audacieuses, la mise en œuvre d'actions volontaristes au service du territoire et de son développement. Il se traduit par une forte capacité de mobilisation individuelle ou collective autour d'enjeux communs, au service d'ambitions et de projets durables. Il se révèle aussi dans une volonté de recherche permanente qui mène à l'excellence, à l'innovation et à la création.

- **Le sens du collectif**

En Bretagne, nous croyons à l'importance des liens entre les personnes. Le goût du collectif, du coopératif, du « faire ensemble » est attesté dans tous les domaines (économique, social, culturel). La Bretagne allie une remarquable modération des rapports humains, l'esprit de coopération et une capacité à transcender ses clivages dès qu'il s'agit d'enjeux stratégiques. La rencontre, le besoin de se retrouver, cet art d'être et de vivre ensemble se traduit notamment par la qualité de l'accueil ou par cette capacité unique à organiser de grands rassemblements et évènements. La solidarité, la tolérance et le sens de l'égalité sont le ciment de cette fraternité.

- **L'ouverture**

En Bretagne, nous croyons à l'esprit d'ouverture et à l'aventure humaine. « Penn Ar bed » ou « tête du monde », la Bretagne est une région péninsule, un port d'attache mais aussi un point de départ. Elle est une terre de voyageurs emprunts d'audace et d'esprit d'aventure. Accueillante et tolérante, c'est une région dotée d'une remarquable capacité d'intégration et d'une réelle ouverture d'esprit. Enracinement et ouverture nourrissent l'imagination, favorisent les croisements culturels et la créativité.

- **L'imagination**

En Bretagne, nous croyons en l'imagination créative. Nous avons l'intelligence du faire ensemble, une capacité à saisir les opportunités, à nous organiser, à créer un « modèle breton ». Cette région sait être visionnaire et faire des choix différents. Il existe, en Bretagne, un imaginaire spécifique, un art singulier de la réinvention permanente et de l'innovation avec une créativité ouverte à l'universalité.

On se propose de construire la *Breizh COP* dans le cadre de ces valeurs, qui seront à l'issue de la concertation consolidées et partagées dans une « charte des valeurs de la Bretagne » par laquelle chaque signataire volontaire marquera son attachement et son engagement à les faire vivre.

2. Les principes directeurs et la « règle du jeu ».

Partager des principes dans la construction même du projet de territoire, c'est une première expression de cette « charte des valeurs ».

Ces principes, cette « règle du jeu » s'inspirant de ceux de la COP onusienne, pourraient être les suivants :

> **Un principe d'engagement individuel** : chacun à son niveau, qu'il soit particulier, association, entreprise, institution publique ou groupement divers, s'engage pour ce qui relève de sa responsabilité et de son champ d'action. Il se pose d'abord la question de ce qu'il peut apporter à la cause commune et de sa propre responsabilité avant de réclamer des autres des actions et des soutiens dans une logique de consommation. Ce principe est le corollaire du principe de subsidiarité reposant sur la confiance faite au niveau de plus grande proximité pour assumer une responsabilité.

> **Un principe de solidarité** : s'agissant d'enjeux partagés et de défis collectifs, s'agissant de bien communs et d'interdépendance de fait, les acteurs les plus avancés et les mieux dotés s'engagent à soutenir, aider, accompagner les acteurs qui le sont moins.

> **Un principe de responsabilité commune, mais différenciée** : tous les acteurs sont et seront touchés par les grandes mutations en cours, mais tous n'ont pas la même responsabilité dans ces changements. Les plus responsables doivent donc faire plus d'efforts et prendre les devants.

> **Un principe de bienveillance, d'écoute et de recherche de compromis** : le bien commun ne peut résulter de l'imposition du point de vue des uns sur les autres. Au-delà des valeurs partagées, demeurent des intérêts difficilement conciliables. La participation à la COP régionale, c'est l'engagement à écouter et comprendre les points de vue divergents et à rechercher les points d'équilibres, pourvu qu'ils constituent des avancées objectives.

3. Un projet qui place la personne au premier rang de ses préoccupations.

L'enjeu ultime de toute action collective est celle du bien vivre des personnes. Performance économique, aménagement du territoire, préservation et valorisation environnementale, cohésion sociale n'ont de sens que si au bout de la chaîne, ils conduisent à répondre aux aspirations des personnes dans leur parcours de vie individuelle et collective.

Ce défi du bien vivre, de la « bonne vie », disaient les anciens, est le fil rouge du futur projet de territoire. Devant tout projet, devant toute action publique, la question de l'effet sur la vie quotidienne et sur le bien être des personnes doit être posée en prenant l'expérience d'usage des individus comme un critère essentiel des choix.

Le projet pour la Bretagne doit permettre de répondre aux légitimes aspirations des personnes à :

- Habiter,
- Se déplacer,
- Communiquer,
- Bien se nourrir,
- Travailler en Bretagne,
- Se divertir et se cultiver,
- Se connecter au monde,
- Porter des projets d'avenir,
- Prévenir les maladies et se soigner,
- Se former, s'orienter, rebondir dans leur parcours,
- Etre citoyen, s'engager et œuvrer pour les générations futures.

B. Trois orientations mises en débat pour un projet : « Breizh COP, un monde à vivre ».

Notre projet de développement durable réconcilie les défis du développement et de la performance avec ceux de l'épanouissement personnel, de la solidarité et de l'écologie.

Ces deux familles d'enjeux sont traditionnellement présentées comme inconciliables et contradictoires. Il en résulte qu'elles sont traitées par les politiques publiques de manière segmentée et cloisonnée, il y a des politiques de développement et des politiques de protection, des politiques de compétitivité et des politiques de solidarités. Les secondes étant souvent en termes de moyens, les parents pauvres, voire, parfois, des alibis.

Le projet en construction doit au contraire dépasser ces clivages et **faire des transitions, de la cohésion sociale et du bien-être des moteurs de développement et de performance.**

Ce projet s'appelle « **un monde à vivre** » car il vise à construire un monde, une réponse globale, transversale, prenant en compte les complexités des choses, intégrant à la fois les enjeux du bien être immédiat des habitants de la Bretagne avec ceux des générations à venir. Il vise à rendre vivable, dans la durée, un monde qui pourrait ne plus l'être si quelques grandes tendances à l'œuvre n'étaient pas corrigées. C'est un projet, enfin, n'ignorant pas que la Bretagne est dans le monde et qu'elle doit y trouver toute sa place.

Ce projet repose sur trois orientations transversales qui, au terme de cette première phase de la démarche, sont autant une préfiguration de la vision partagée à laquelle nous entendons aboutir en fin d'exercice, que des sujets à mettre en débat dans les mois à venir. Elles identifient les sujets problématiques ou à fort potentiel devant être approfondis, soit pour débloquer les verrous existants, soit pour accélérer les potentialités avérées.

Il s'agit d'une lecture synthétique de tous les travaux conduits jusqu'à ce jour de toutes les contributions reçues. Aussi, au-delà des propositions d'orientations, les questions posées ne sont pas celles du Conseil régional et ne préjugent pas des axes qui seront finalement retenus. Elles sont matière à débat.

1. Une région créatrice, performante et rayonnante dans le Monde.

Une région à faible teneur en carbone, à forte teneur en création ? Le défi du développement durable oblige à réinterroger tous les pans de l'activité et de l'aménagement de la Bretagne, à réinventer un modèle de développement alliant l'ancrage territorial et l'ouverture au monde, l'innovation et l'identité culturelle, la performance et la cohésion sociale, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la préservation de la biodiversité. Dans cette perspective, conformément à sa Glaz économie, la région doit s'appuyer sur ses atouts, ses savoir-faire et ressources spécifiques, au premier rang desquels son caractère maritime, mais aussi être capable d'innover en favorisant la créativité et les coopérations à tous les niveaux, entre toutes les catégories d'acteurs. Il faut aussi développer son rayonnement et son attractivité, tout en anticipant les conséquences de celle-ci.

La Bretagne réaffirme sa volonté de développement mais porte **la conviction que ce développement sera durable ou ne sera pas.**

a) Une région durablement attractive.

Le défi à relever ?

La Bretagne est attractive, notamment sur le littoral, sur sa frange sud et autour de la métropole rennaise ; elle pourrait accueillir jusqu'à 800 000 habitants de plus à l'horizon 2040. Ce défi démographique a des implications sur le plan de l'aménagement, de la consommation des ressources, de la préservation du foncier et des espaces naturels, des choix d'urbanisme, mais aussi sur celui des conditions de développement économique et de cohésion sociale. C'est en anticipant dans ces différents domaines de réflexion que la région pourra limiter les risques liés à une croissance démographique mal maîtrisée et proposer un modèle écologiquement soutenable et socialement équitable.

Cette croissance démographique globale n'est pas égale. Elle tend à accroître certains déséquilibres territoriaux et accentuer des fractures à l'œuvre. Elle est par ailleurs accompagnée par un vieillissement de la population, spécifique à la Bretagne, qui induit des conséquences fortes même s'il est aussi porteur d'opportunités. Le phénomène interroge aussi naturellement la cohésion sociale bretonne.

Les orientations à partager ?

Conforter l'attractivité régionale pour les personnes comme pour les projets et les investissements, **mais en rupture avec les tendances actuelles** de consommation foncière, d'étalement urbain, de concentration des populations et des activités, d'exploitation trop souvent irraisonnée des ressources, de maîtrise insuffisante de nos consommations énergétiques.

Des questions auxquelles, ensemble, nous pouvons répondre dans le projet de Breizh COP :

- Comment concilier volonté d'être attractifs et accueillants pour les personnes comme pour les activités avec la préservation des ressources, notamment foncière, des écosystèmes et de leurs fonctionnalités ?
- Est-il possible, mais aussi souhaitable, de limiter la croissance démographique sur certaines zones, d'assurer une meilleure répartition de la population sur l'ensemble des territoires ? Quels en seraient les leviers efficaces ?
- La densification des espaces urbains est-elle la solution pour toutes les villes et bourgs afin de limiter la consommation foncière et l'étalement urbain ?
- Doit-on développer des réponses différenciées en fonction des types de territoires ?
- Comment articuler dans les territoires les espaces de vie avec les espaces de travail ?

b) Une région productive, compétitive parce qu'écologiquement performante.

Le défi à relever ?

La Bretagne est une région productive et industrielle et elle entend le confirmer en s'appuyant sur ses atouts multiples et singuliers, au premier rang desquels se trouvent les ressources humaines.

Mais la Bretagne souffre d'un désavantage économique du fait de sa position géographique péninsulaire entraînant des coûts de transport vers les grands marchés de consommation nationaux et européens. Elle doit les compenser par une plus forte valeur ajoutée, une capacité d'innovation et de création renouvelées, une capacité de conquête des marchés extérieurs plus forte.

Par ailleurs, son développement bénéficie d'une forte dynamique de l'économie résidentielle, avec l'essor du tourisme et l'attractivité du littoral vis-à-vis des retraités. Le risque est donc présent d'un affaiblissement du tissu productif et industriel de la région, qu'il convient de contrecarrer par une économie plus équilibrée, s'appuyant tant sur des compétences individuelles renforcées que sur la mise en réseau des acteurs, la complémentarité des ressources.

On souligne enfin que le développement productif de la Bretagne peut être freiné par de nombreuses limites liées à l'éloignement, à l'efficacité logistique, à la disponibilité foncière dans certains espaces, à la segmentation des lieux de travail avec les lieux de vie, à l'insuffisance de la main d'oeuvre ou à l'insuffisance de sa mobilité, à des résistances psychologiques ou comportementales à l'industrie.

Les orientations à partager ?

La Bretagne entend trouver des réponses à ces défis dans un renouvellement permanent de ses compétences et de son économie, conformément aux **orientations de la Glaz économie**, elle entend pour cela accélérer la mutation de ses filières traditionnelles par l'innovation pour augmenter leur valeur ajoutée, les adapter aux évolutions des marchés, et aux exigences du développement durable.

Elle veut faire de ses agricultures un moteur de la transition environnementale.

La Glaz économie confirme la volonté de la Bretagne de miser sur **les potentialités économiques des transitions environnementales** (EMR, smart grids, démarches d'économie circulaire, de mobilités intelligentes, solutions inspirées de la nature, biomimétisme) et **du numérique** (cyber, croisements de filières...) pour trouver de nouveaux relais de croissance et accélérer l'avènement **d'une économie décarbonée**. La Bretagne dispose pour cela de solides atouts. Pour autant, elle n'a pas encore su prendre, sur ces sujets, l'avance lui permettant de se positionner au plan mondial. Elle entend accélérer le mouvement.

Elle veut faire du développement économique et de la performance de ses entreprises **un moteur de cohésion territoriale et sociale** et doit pour cela atténuer les tendances à la concentration des activités ainsi qu'à la spécialisation fonctionnelle des espaces. Elle entend en revanche conforter les excellences territoriales que représentent les clusters ou autres réseaux d'activités, en appui sur les forces de recherche et d'enseignement supérieur, dont le Campus mondial de la mer est un exemple.

Des questions auxquelles, ensemble, nous pouvons répondre dans le projet de Breizh COP :

- Comment gérer les conflits d'usages, y compris entre générations, entre résidents et acteurs économiques ? Comment renforcer l'acceptabilité des activités industrielles ? Comment développer et valoriser le goût de nos concitoyens pour l'industrie et l'esprit d'entreprise et de création ?
- Comment permettre à chaque territoire de valoriser ses ressources propres et de trouver sa place dans la dynamique de développement économique régional ?
- Comment favoriser la coopération plutôt que la concurrence entre territoires ?
- Comment développer les compétences humaines comme motrices du développement économique d'aujourd'hui et de demain ? Comment faire de ce développement une opportunité pour tous d'épanouissement social ?
- Comment favoriser une plus grande coopération entre les entreprises, une plus grande complémentarité entre les activités, les territoires ?

- Comment accélérer mais tout autant accompagner les nécessaires mutations économiques de l'agriculture et des IAA bretonnes vers une très haute valeur ajoutée, sans remettre en cause leur capacité productive et leurs parts de marché et en renforçant sa durabilité ?
- Comment permettre l'émergence de modèles économiques durables autour des concepts de l'économie circulaire ? Comment conforter la place des circuits courts et l'articuler avec d'autres marchés et modes de production de masse ?
- Comment donner toute sa place à l'économie sociale et solidaire, en confortant ses modèles économiques ?
- Comment accompagner la transition numérique dans ce qu'elle peut aussi porter de menaces : précarisation du travail d'une part, fragilisation du lien social d'autre part ?

c) Une région ouverte, rayonnante, connectée au Monde.

Le défi à relever ?

La mondialisation est un fait. Elle recèle autant de menaces que de potentialités. Le défi, pour une région, est de ne pas nier les réalités, d'affronter les menaces mais aussi de savoir se saisir de toutes les opportunités.

La Bretagne de par ses valeurs d'ouverture et son positionnement géographique, est prédisposée à s'insérer dans le mouvement de mondialisation. Pour autant, les indicateurs économiques démontrent qu'elle reste, à bien des égards, moins internationalisée que d'autres régions françaises et a fortiori que d'autres régions européennes.

De plus, si son positionnement géographique tourne la Bretagne vers le grand large, sa situation en périphérie du continent européen, loin des centres de décision et de consommation majeurs, est aussi un frein pour ses relations avec le reste du monde. Le handicap géographique de l'ouest est une réalité qui ne s'estompe pas.

Plus largement elle est confrontée à un défi historique qui est celui de son désenclavement et de son raccordement au reste du monde. Elle y a répondu par un combat gagné pour la réalisation de la LGV. Mais le défi demeure.

Il est majeur pour les personnes, il est vital pour l'économie bretonne qui souffre d'un désavantage comparatif du fait de l'éloignement. L'enjeu logistique (de longue distance jusqu'au dernier km) est ainsi une priorité pour la Bretagne, d'autant plus que l'on s'éloigne vers l'ouest.

La réponse numérique est le complément des transports, de plus en plus déterminant, pour répondre à l'enjeu du raccordement et de la connexion de la Bretagne au reste du monde. Plus qu'un complément, les réponses doivent être intimement articulées les unes avec les autres. C'est devenu un enjeu majeur de compétitivité, mais aussi de cohésion territoriale.

Enfin, la Bretagne bénéficie d'une image et d'une notoriété qui sont de puissants facteurs de rayonnement. Facteurs d'autant plus importants que l'identité des territoires, leurs caractères et leurs différences apparaissent de plus en plus comme des atouts majeurs de compétitivité.

Les orientations à partager ?

La Bretagne veut trouver **toute sa place dans le monde.**

Elle entend pour cela accélérer l'effort d'ouverture au monde, de tous, notamment des jeunes générations, des entreprises dans leurs capacités d'exportation et de partenariat, de son appareil de recherche et d'enseignement supérieur, des territoires dans leurs alliances et dans leur attractivité pour les investisseurs.

Pour la région, cela passe aussi par une présence et une capacité d'influence accrue à Bruxelles, capacité d'influence qui devra s'appuyer sur **des alliances territoriales** ciblées avec d'autres régions plus ou moins proches géographiquement mais partageant avec la Bretagne des défis et intérêts communs.

Elle réaffirme son engagement prioritaire pour son raccordement au Monde. Il s'agit tout autant de **rapprocher la Bretagne, notamment sa pointe ouest, de Paris et de l'Europe** que de raccorder chacun des espaces de la région entre eux, et pour cela de combiner le plus efficacement les différents modes de transports, routier, ferroviaire, aérien et maritime. Mais ceci exige des choix.

Développer **une région des usages numériques**, en appui sur des infrastructures d'avenir portées par le projet BTHD est une priorité pour la Bretagne. C'est une réponse à apporter aux questions de formation, de développement et de compétitivité des entreprises, d'égalité des chances, de renouvellement des offres de services etc...

La Bretagne entend enfin conforter ses atouts **d'image et de rayonnement** encore très largement sous exploités.

Des questions auxquelles, ensemble, nous pouvons répondre dans le projet de Breizh COP :

- Comment développer l'internationalisation de la Bretagne dans un contexte où la mondialisation fait peur, suscite plus de réserves que d'enthousiasme ? Comment développer une culture de l'international et de la conquête dès le plus jeune âge ?
- Comment prolonger l'effort historique de désenclavement et poursuivre le rapprochement de la pointe bretonne dans un contexte de contrainte budgétaire, au moment où semble se refermer l'ère des grands investissements ? Comment répondre aux défis du financement des services de transports et de leur gouvernance pour assurer efficacité et solidarité régionale ? Comme fluidifier l'offre de transports entre espaces urbains et espace régional ?
- Comment ne pas perdre dans l'aggravation des congestions locales, ce que l'accélération des transports longue distance permet de gagner ?
- Comment articuler et quels choix faire entre enjeux de vitesse et enjeux de proximité ? Comment passer d'une culture de l'offre de transports à une culture de la réponse à la demande de services ?
- Comment anticiper et accompagner l'arrivée de nouveaux opérateurs dans le champ des transports, notamment les acteurs du numérique ? Comment réussir les transformations liées à la gestion de la donnée ?
- Comment prendre une réelle avance en matière de numérisation de la Bretagne ? En appui sur BTHD, comment passer à une culture des usages ? Mais comment limiter aussi les impacts négatifs de la révolution numérique, sur l'emploi, le travail, ou l'égalité des chances ?
- Quelle place donner aux réponses numériques sur les enjeux d'aménagement du territoire, d'organisation des services, d'outils de cohésion sociale ?
- Comment renforcer l'ouverture au monde tout en conservant la singularité bretonne, en cultivant ce que nous sommes et nos différences ?
- Comment dépasser les particularismes ou égoïsmes locaux pour développer une image et un rayonnement partagés ?

d) Une grande région maritime.

Le défi à relever ?

Le caractère maritime de la Bretagne est un marqueur historique et identitaire fort, aussi bien pour les habitants de la région qu'à l'extérieur ; il recèle aussi de fabuleuses opportunités de développement pour que la Bretagne (re)devienne une grande région maritime, ouverte sur le monde. Diverses initiatives, explorant de nouvelles ressources, concourent aujourd'hui à la réalisation de cette ambition. D'autres dimensions doivent cependant être prises en compte pour que la valorisation de la richesse que représente la mer profite à l'ensemble de la région et des Bretons.nes.

Les orientations à partager ?

La Bretagne est en cours de finalisation de sa stratégie régionale mer et littoral. Les grandes orientations en ont été posées, en faisant un volet éminemment transversal du futur projet de développement durable régional. La mer et le littoral sont en effet des espaces géographiques concentrant l'ensemble des problématiques, des menaces et des opportunités, aux interfaces (lien terre-mer) des enjeux de développement, d'aménagement, de préservation et de valorisation environnementale et de cohésion sociale.

La **Bretagne en a fait une priorité**, consciente de ses responsabilités majeures mais aussi de l'atout que cela représente pour elle. Consciente aussi des immenses progrès à faire, encore, pour, dans un pays qui

a trop longtemps tourné le dos à la mer, réellement **devenir une grande région maritime** au-delà de la réalité de ses 2700 km de côtes.

Des questions auxquelles, ensemble, nous pouvons répondre dans le projet de Breizh COP :

- Comment accroître encore notre connaissance de la mer, de ses fragilités, de ses potentialités, développer l'observation et la prospective ? Evaluer son potentiel économique réel ?
- Comment développer une réelle et forte culture maritime dans un pays qui ne l'a pas naturellement ni historiquement ? Comment renforcer encore la culture du débat sur les enjeux maritimes afin de réduire les conflits d'usage ?
- Un développement des activités en mer et sur le littoral (tourisme, pêche, énergies, algoculture, construction navale, fret, ...) est-il possible sans dégrader la biodiversité, sans accroître l'artificialisation des sols ? Comment mieux réguler, voire dépasser les conflits d'usage ?
- Quels choix faire entre un littoral actif et productif et un littoral conservatoire ?
- Quels équilibres trouver entre valorisation des activités maritimes traditionnelles et activités émergentes ? (le potentiel de la biodiversité marine représente d'importantes solutions aux défis de demain : quelle veille, quelle préservation de ce potentiel de biodiversité pour l'avenir ?)
- Quelle place et quel rôle doit-on donner au tourisme dans le développement des espaces littoraux ?
- Quelle adaptation des activités humaines sur la bande littorale et dans les îles – mais aussi à l'intérieur en matière agricole notamment – pour anticiper les risques et limiter les dommages causés à l'environnement ?
- Quelles complémentarités, quelles synergies construire entre mer, littoral et arrière-pays sur le plan des activités économiques et du fonctionnement territorial ? Comment organiser, accompagner ou contrer la tendance à la concentration des activités humaines sur les franges littorales ? Comment lutter contre les fractures territoriales et la ségrégation sociale qui en découle souvent ?
- Quelle valorisation de nos activités portuaires et comment conforter leur lien avec leur hinterland et le réseau de transports pour pleinement les intégrer dans la dynamique de développement économique régional ?

2. Une région source de progrès humains et écologiques pour les générations actuelles et futures.

Demain, une Bretagne performante est une Bretagne qui doit pouvoir offrir à tous ses habitants des conditions de vie favorisant leur épanouissement personnel et professionnel. L'enjeu reste de **pouvoir vivre et travailler là où on le souhaite**. Cette ambition suppose non seulement de répondre, en tout point du territoire régional, aux besoins quotidiens des Bretons.nes en matière de services, de déplacements, d'habitat, de travail..., mais aussi de faire de chacun d'entre eux un acteur du développement de la Bretagne, grâce à la richesse de leurs différences et à leur capacité d'initiative. Il s'agit aussi de relever les défis du changement climatique et de l'épuisement des ressources, de la reconquête de la biodiversité et du bon état des écosystèmes, afin que la Bretagne de demain soit toujours une région du bien-vivre et du bien-être.

a) Une région des proximités, équilibrée et reliée.

Le défi à relever ?

La Bretagne bénéficie d'une grande variété de territoires – campagnes, littoral, villes petites et moyennes, métropoles – historiquement complémentaires. Elle fait de cette diversité et de cet équilibre un atout et un pilier du modèle de développement qu'elle veut privilégier.

Pour autant, les évolutions démographiques et les logiques de développement actuelles, qui ne sont pas différentes de celles que connaissant toutes les régions de France et du monde, induisent des risques de déséquilibre, de concurrence et d'accroissement d'inégalités territoriales.

Ces tendances sont marquées par une concentration des populations et des activités sur certaines parties du territoire régional, un allongement des déplacements pour le travail, les loisirs, la consommation, un étalement urbain qui déstructure les espaces et les modes de vie, une fracture territoriale qui se traduit par un sentiment de relégation sociale de plus en plus fort.

La Bretagne, qui pourrait apparaître comme plus protégée de certaines de ces tendances que d'autres régions, n'est pas pour autant épargnée et connaît aussi ces phénomènes de déséquilibres qui tendent à s'aggraver.

Ils sont de plusieurs natures, ils portent sur les grands équilibres régionaux entre grandes parties du territoire (est-ouest, nord sud, Bretagne centrale et Bretagne littorale notamment), mais ils sont aussi présents et croissants au sein de plus petits territoires, au sein mêmes des métropoles, des agglomérations et des pays.

Ces tendances sont par ailleurs incompatibles avec les défis des transitions environnementales : elles contribuent à l'épuisement des ressources, à commencer par la ressource foncière, elles participent à l'aggravation d'émissions de gaz à effet de serre. Mais on peut aussi souligner qu'elles sont souvent économiquement absurdes, représentent un coût économique contre-productif (temps de déplacement, embouteillages, renonciation au travail pour cause d'éloignement etc.) et socialement destructrices (ségrégation, relégation, communautarisme, isolement...)

Les orientations à partager ?

Une région des proximités est le corollaire du défi du raccordement au reste du monde.

La Bretagne entend conforter son modèle d'aménagement équilibré, reposant sur le renforcement des mobilités, perçues comme un droit fondamental, mais aussi sur la recherche de proximité. Plus que conforter, elle devra parfois réinventer son modèle, l'adapter aux réalités nouvelles. Elle doit pour cela penser ensemble **enjeux de mobilité et enjeux d'organisation de l'espace** et d'urbanisation.

Elle doit développer toutes les offres de services de mobilité, mieux adaptées aux besoins, soucieuses des inégalités sociales et des enjeux d'accessibilité, organisés à l'échelle des grands bassins de vie, repenser globalement la place de la voiture et des autres modes de transports, développer les solutions décarbonées, s'appuyer pleinement sur l'émergence du numérique et de nouveaux opérateurs.

Elle doit aussi **repenser l'enjeu des centralités**, de son organisation spatiale en privilégiant les logiques de réseaux, de liens entre territoires plus que des logiques plus traditionnelles de frontières administratives.

Des questions auxquelles, ensemble, nous pouvons répondre dans le projet de Breizh COP :

- Comment assurer la plus forte intégration des enjeux de mobilité dans toutes les politiques de planification et d'aménagement ? Comment mieux croiser ces enjeux avec ceux du développement économique et de l'organisation des entreprises ? Comment intégrer questions de mobilité et enjeux environnementaux ?
- Jusqu'où peut-on avoir recours à des mesures prescriptives (dans les documents d'urbanisme) et coercitives en matière de transports ?
- Comment agir sur les comportements, souvent schizophréniques par rapport aux déclarations d'intention et à l'intérêt général ?
- Comment articuler et concilier mobilités avec proximités ? Comment garantir demain pour tous les habitants la possibilité de réduire leurs mobilités forcées tout en développant les mobilités choisies ?
- Quel urbanisme privilégier dans les villes, le périurbain, les bourgs ruraux et les hameaux pour limiter les déplacements, rapprocher habitat, travail et services, maîtriser les coûts d'infrastructures et de réseaux pour les collectivités, réduire les effets de la périurbanisation et la consommation d'espaces naturels et agricoles ?
- Quelle répartition spatiale des zones économiques et commerciales pour favoriser un aménagement équilibré ? Quelles sont les modèles des zones économiques – ou mixtes – de demain ? Quel avenir pour les zones périurbaines ?

- Quelles complémentarités encourager pour éviter d'éventuelles concurrences entre modes de transports concourant au même objectif de maillage des territoires et à leur équilibre ? Comment développer un grand plan régional de partage de l'information multimodale unifié (service public de la donnée) ? Quelle harmonisation tarifaire pour garantir l'égalité des territoires et quelle différenciation pour l'égalité sociale ?
- Comment faire de l'offre de mobilité un réel outil d'inclusion sociale ?
- Quelle nouvelle gouvernance inventer pour y parvenir ? Quelles modalités de financements mettre en place pour assurer la pérennité des services et une solidarité entre territoires ?
- Comment faire de la transition numérique un élément de réponse à ces défis, sans les déshumaniser ? Quelles évolutions de nos modes de vie et de travail liées au numérique pourraient être complémentaires à un aménagement équilibré du territoire ?
- A côté des démarches de « French Tech » dans les pôles urbains, quelle « Breizh Tech » dans les pôles ruraux (ex de la French Tech à la Gacilly) ?

b) Une région vivante et solidaire

Le défi à relever ?

Les valeurs d'humanisme, de solidarité apparaissent comme constitutives de l'identité régionale.

La Bretagne ne manque pas d'atouts en ce domaine, comme sa vitalité associative, sa pratique historique et encore récemment renforcée, du dialogue social, dans l'entreprise comme dans les territoires, ses pratiques participatives, son sens de la solidarité. On doit aussi souligner la spécificité de moindres inégalités sociales et de faible conflictualité, comme le fait d'être une région moins sujette que d'autres aux violences de tous ordres.

Cependant, ici comme ailleurs, les réflexes individualistes et la défense des intérêts particuliers se développent, les inégalités se renforcent, alors que dans le même temps les initiatives collectives et les actions solidaires fleurissent. Permettre à toutes et tous de s'épanouir tout au long de la vie implique de répondre aux aspirations individuelles tout en créant des conditions favorables au vivre-ensemble, par-delà les différences d'âge, d'origine, de genre, de classe sociale, de résidence géographique.

La Bretagne, comme les autres régions est aussi percutée par des phénomènes planétaires de précarisation, de l'emploi, du travail, l'accélération des mutations qui plonge souvent les personnes dans des situations de doute et des sentiments de relégation.

Les orientations à partager ?

La Bretagne entend **faire de la cohésion sociale un facteur majeur de performance territoriale**, elle doit être conçue comme un moteur de compétitivité. Sa réalité est ainsi perçue en Bretagne comme un atout majeur de son développement. Elle doit être sinon confortée, au moins préservée comme un avantage comparatif essentiel. **Elle en fait une priorité de ses politiques publiques.**

Des questions auxquelles, ensemble, nous pouvons répondre dans le projet de Breizh COP :

- Quelles dynamiques nouvelles de solidarités peut-on développer dans un contexte de contrainte budgétaire forte et de repli des services publics ? Comment mobiliser les investissements privés à côté et à la suite des investissements publics, pour renforcer les dynamiques ?
- Quelle valorisation du bénévolat et de l'engagement peut-on envisager dans un monde qui ne retient que la valeur monétaire des choses et des actions ?
- Comment conforter dès le plus jeune âge la culture de la solidarité et de l'engagement collectif ? Au moment où par ailleurs, les tendances à l'individualisme et au repli peuvent être favorisées par la révolution numérique ?
- Comment mieux accompagner les parcours de vie : écouter, valoriser les capacités individuelles dès le plus jeune âge et tout au long de la vie. Comment renforcer l'autonomie de chacun dans la construction de parcours de plus en plus complexes et de moins en moins linéaires ?

- Quelle école, quel enseignement, quelles formations pour que chacun.e où qu'il vive, puisse trouver sa place dans la société ? Comment concilier logiques d'excellence, équité territoriale et inclusion sociale ?
- Le développement de nouvelles activités valorisant les savoir-faire et les capacités des Bretons.nes et l'adaptation de ces dernières aux emplois créés par ces activités. Quelle qualification et quelle anticipation des besoins futurs ? Quel accompagnement à l'émergence de nouvelles activités ?
- La participation des habitants à l'aménagement de leur cadre de vie, avec le souci d'éviter les fractures, les cloisonnements par une mixité générationnelle et sociale dans l'urbanisme, l'habitat.
- Comment accélérer la pratique du dialogue social territorial et en faire plus encore un outil de performance territoriale ?
- Le maintien d'un tissu associatif local fort et la valorisation des initiatives citoyennes. Quelle articulation entre intervention publique et action citoyenne ? La promotion d'une culture vivante, ferment de cohésion, de créativité et d'attachement.
- Comment articuler le caractère singulier de l'identité bretonne avec la réalité des identités multiples pour en faire un atout de rayonnement majeur pour la Bretagne dans la mondialisation ?

c) Une région exemplaire et résiliente aux transitions environnementales

Le défi à relever ?

Urgence climatique, épuisement des ressources, pertes de biodiversité, dégradation des paysages et de la qualité de l'eau, des sols, de l'air... Autant de signaux qui imposent à tous d'accélérer la transformation en profondeur du modèle de développement actuel.

La Bretagne est concernée au premier chef ; elle peut devenir exemplaire par ses actions dans la transition écologique et énergétique, afin de laisser aux générations futures une région performante, dynamique, durable et contribuant activement à agir sur les problèmes de la planète. Ce défi (la pollution, la dégradation des écosystèmes et des paysages, de l'alimentation et de la santé...) interpelle le système productif, singulièrement celui de l'agriculture, mais tout autant nos modèles d'aménagement, d'urbanisme, notre parc de logements et de bâtiment et nos modes de vie et de consommation.

La Bretagne est d'ores et déjà active sur ces sujets dans le cadre de ses démarches stratégiques que sont le SRCAE, les PCAET, le SRCE, le PBE, les SCOT de nouvelle génération ou les travaux sur les déchets et les ressources. Nombre d'acteurs et de territoires portent déjà des initiatives en la matière. Mais d'autres thématiques comme la qualité de l'air sont moins bien appréhendées.

Les réponses se doivent d'être globales et systémiques. Elles ne peuvent résulter des seules thématiques et acteurs de l'environnement. Elles ne peuvent résulter non plus des seules initiatives de la puissance publique, d'où l'appel à la mobilisation de toute la société.

Si le principe général est celui de l'accélération des transitions nécessaire, le renforcement de notre ambition collective sur les objectifs à atteindre, la question essentielle est celle de la mise en mouvement réelle, de la traduction opérationnelle de cette ambition.

Les orientations à partager ?

Si le mouvement est engagé, la Bretagne entend l'amplifier, « **changer de braquet** », le coordonner, lui donner sens et lisibilité. **L'engagement collectif** apparaît comme la réponse la plus efficace. La *Breizh COP* doit être un puissant accélérateur de prise de conscience et de mobilisation.

Au-delà des enjeux thématiques sur l'eau, la biodiversité, la gestion des flux de matière, des déchets, devenus ressources dans une vision d'économie circulaire, de climat, c'est **un modèle de développement et d'aménagement que la Bretagne entend réinventer** pour se situer à la pointe de ce défi.

Elle entend mobiliser les trois leviers que sont la contrainte réglementaire, le contrat et l'engagement volontaire.

Par ailleurs, si la Bretagne est bien investie sur la plupart des champs des transitions environnementales, elle doit constater que les dynamiques sont inégales selon les thèmes et elle identifie la nécessité d'engager rapidement une réflexion à visée opérationnelle sur le défi majeur de **l'adaptation au changement climatique** (dans le cadre d'un projet LIFE).

Des questions auxquelles la Breizh COP devra apporter des réponses.

- Comment renforcer notre connaissance des réalités et des enjeux et notre capacité de prospective pour mieux anticiper ?
- Comment développer un puissant travail d'éducation à l'environnement, sans lequel il n'y aura pas de prise de conscience à la hauteur du défi ni, a fortiori, de mobilisation de la société toute entière ? Comment valoriser la parole scientifique et renforcer le dialogue avec la société ?
- Comment changer nos regards sur les enjeux environnementaux pour les sortir de leur cloisonnement ? Comment les intégrer dans une réflexion sur les « biens communs », comme facteurs majeurs de performance et de qualité de vie ?
- Faut-il agir en priorité à l'échelle des comportements individuels ou bien à celle de l'action collective ? Comment territorialiser les objectifs pour prendre en compte la diversité des territoires ?
- Comment concilier prise en compte des urgences, réponse à long terme et temps de l'action publique ? Faut-il repenser la mise en œuvre de la séquence « éviter, réduire et compenser » ?
- Que signifie concrètement un modèle de développement régional basé sur la sobriété collective et individuelle dans un système de surconsommation de plus en plus mondialisé ? Comment tendre vers des systèmes productifs et des modes d'aménagement et de mobilités à haute « valeur naturelle » (agro-écologie, économie circulaire, circuits-courts, production à haute valeur ajoutée, qualité...) ?
- Comment définir une forte ambition et assurer une forte mobilisation pour une réelle adaptation au changement climatique (dans les modes de production, de déplacement, d'habitat, de consommation) ?
- Comment faire de la transition verte une opportunité de progrès social, économique et humain ? Comment favoriser l'adhésion des Bretons.nes à cette vision (grande ambition de l'éducation à l'environnement), quand la prise en compte des enjeux environnementaux est encore souvent considérée comme un frein au développement ? Quel équilibre entre incitation et contrainte ?
- Comment mieux connaître et anticiper, discuter dans un cadre démocratique, l'impact sur les indicateurs de développement économique (PIB...) mais aussi humains (emploi, inégalités, santé...) des nécessaires transitions environnementales ?

3. Une région mobilisée, participative et démocratique.

La *Breizh COP* est une démarche de mobilisation du plus grand nombre, car on sait que **rien ne se fera dans le domaine des transitions sans une participation de tous, chacun à son niveau de responsabilité.**

Le temps de la seule responsabilité de la puissance publique est révolu. Non seulement parce qu'elle n'en a souvent plus les moyens, parce qu'elle est souvent doublée ou précédée par les initiatives privées et citoyennes, mais aussi parce qu'émergent de partout, de nouveaux modèles, de nouvelles façons de faire, avec de nouveaux opérateurs qui pourraient marginaliser l'action publique si elle n'inventait pas de nouvelles manières d'opérer.

L'enjeu est ainsi celui de l'engagement, de la mobilisation et de la responsabilisation autour d'un projet partagé. C'est toute la volonté de cette démarche qui propose une utilisation complémentaire des outils de prescription, des outils contractuels ou des outils de l'engagement volontaire pour répondre aux défis qui sont devant nous. Il nous appartiendra de définir le niveau de contrainte que nous jugeons comme nécessaire et légitime et de définir les espaces relevant de la contractualisation ou de la mobilisation volontaire. Société de contrainte, du contrat ou de la libre initiative, tel est le choix à faire selon les enjeux.

La conviction qui est la nôtre est que la Bretagne de demain, celle que nous voulons, sera bâtie par les Bretons eux-mêmes et que dès lors, la manière de travailler ensemble, de libérer les initiatives,

d'accompagner les projets, est au moins aussi importante que les buts que nous nous fixerons et les moyens dont nous nous doterons.

Et pour ce faire, la Bretagne n'est pas dénuée d'atouts du fait de son identité, de sa cohésion, de ses pratiques de participation, de dialogue, de co-construction. Une Bretagne pleinement mobilisée, c'est une Bretagne qui permet à tous ses territoires, à toutes ses communautés comme à tous ses habitants de développer leurs potentialités, de déployer leurs talents et leurs vocations. Il faut à cela des cadres d'action, de dialogue et de travail favorables, innovants et souples.

Ceci pose les questions de l'organisation de l'espace et de l'armature territoriale, et soulève aussi les questions institutionnelles pour porter la solidarité et le projet régional. Ceci pose aussi la question de la vitalité démocratique, de la participation de tous, de la manière dont la communauté régionale se mobilise, se sent concernée, s'engage.

Au final, il s'agit de **renouveler l'exercice de la démocratie pour donner à chacun des habitants de la région un rôle central, au côté des élus, dans le développement de la Bretagne.**

a) Une région diverse et unie

Le défi à relever ?

La Bretagne, riche de ses deux métropoles, de son réseau de villes et de ses espaces ruraux, terre d'équilibre, est de fait marquée par les grandes tendances de la polarisation des habitants et des activités, de spécialisation et de segmentation des espaces de vie et de travail, d'étalement urbain, de trajectoires de développement différenciées, de ségrégation spatiale et sociale. C'est son modèle de maillage urbain et d'équilibre territorial qui est ainsi mis en cause et perçu comme menacé.

En résulte un sentiment d'une concurrence déloyale entre territoires et, au lieu d'un jeu de solidarité, l'impression que certains sont gagnants au détriment d'autres, perdants, confrontés à un risque de « décrochage ». Alors que la région a besoin de tous ses espaces, métropolitains, urbains et ruraux, avec leurs forces et leurs spécificités, le risque d'une confrontation et d'une méfiance existe. Les métropoles sont ainsi mises en accusation alors qu'elles sont pour leur part convaincues de supporter pour le compte des autres territoires des charges de centralités très lourdes. C'est un dialogue de sourds entre territoires qui s'est parfois instauré.

Et cette méfiance n'est pas réservée aux métropoles, elle touche aussi, dans des espaces infrarégionaux, les relations entre les différents pôles de centralités, les plus gros étant toujours soupçonnés de capter la valeur des plus petits.

Derrière le dessin de ce maillage territorial, c'est la question de la vocation des territoires qui est posée, de leur capacité à développer leurs potentialités, de l'égalité des chances de développement qui sont les leurs et qu'ils peuvent offrir à leurs habitants. Derrière ces questions se posent celles d'une hiérarchisation des fonctions, de l'organisation des services aux personnes ou d'une spécialisation des espaces.

Les orientations à partager ?

La Bretagne entend résister aux tendances actuelles à la concentration des activités et pour cela **préserver l'atout de son armature territoriale équilibrée**. Mais elle doit pour cela en revoir les règles et les objectifs. Plutôt que par une hiérarchisation statique des fonctions, elle entend le faire en intégrant plus fortement les problématiques de réseaux de territoires, de flux et de solidarités, en valorisant la réalité des interdépendances d'une part, l'effacement des frontières institutionnelles d'autre part, au regard des réalités vécues.

Elle entend aussi proposer une lecture moderne du principe de l'égalité des chances reposant sur le concept d'équité, avec pour but de permettre à chaque territoire de transformer ses potentialités, de **développer ses vocations** en interaction avec les territoires voisins. Elle entend favoriser les réseaux d'acteurs et de territoires, la mise en oeuvre **du principe de réciprocité** comme canal la solidarité (logique de droits et devoirs).

Le souci de l'équilibre doit se traduire par un double mouvement de **territorialisation** et d'adaptation de l'action publique d'une part, de **péréquation des financements publics** d'autre part.

Des questions auxquelles, ensemble, nous pouvons répondre dans le projet de Breizh COP :

- Les politiques d'aménagement du territoire doivent elles accompagner les tendances ou chercher à les contrecarrer, voire les retourner ? Jusqu'où aller dans les logiques de péréquation ?
- Comment par des liens de solidarité et de réciprocité, réconcilier les territoires entre eux ? Comment pour cela mieux mesurer l'apport de chaque type de territoire au développement régional et notamment l'apport des espaces naturels et ruraux en termes de biens communs environnementaux par exemple ?
- Comment favoriser le développement et le rayonnement des deux métropoles et singulièrement de la capitale régionale en assurant que ce rayonnement bénéficie à l'ensemble du territoire régional ? Comment développer les fonctions métropolitaines à l'échelle d'un « système régional » ?
- Jusqu'où peut aller la logique de hiérarchisation des pôles territoriaux et des fonctions qui y sont affectées ? Comment assurer à la fois l'accès aux services socles à tous dans de bonnes conditions et une organisation pertinente de l'accès aux services dits supérieurs ?
- Comment développer des relations donnant corps à la théorie du « ruissellement territorial » (le développement des agglomérations induit mécaniquement un développement de leur hinterland) ? Et à l'inverse comment valoriser l'apport des périphéries au bénéfice des centres, indispensables à l'attractivité métropolitaine ? Quelle traduction en donner dans l'organisation et la gouvernance de l'appareil de l'enseignement supérieur et de la recherche ?
- Comment organiser les réciprocités à l'échelle de grands territoires englobant espaces urbains et couronnes périurbaines et rurales ? Comment établir et faire vivre de nouvelles solidarités territoriales, avec des « droits et devoirs » définis pour chaque niveau de pôle au service de ces grands territoires ?
- Comment tenir compte et anticiper les évolutions des nouvelles technologies, notamment dans le domaine des mobilités et en matière d'accessibilité aux services, qui ne manqueront pas d'impacter l'aménagement de nos territoires ?

b) Une région pertinente et cohérente

Le défi à relever ?

Les réflexions conduites en matière d'évolution du modèle de développement économique, de transition écologique ou d'organisation territoriale doivent trouver un écho dans les politiques publiques portées à l'échelle régionale ou infrarégionale, dans la manière de les élaborer, de les articuler, de les décliner au plus près des citoyens.nes, d'en évaluer les effets.

La place et le rôle de l'action publique sont questionnés. D'abord parce que la contrainte budgétaire la fragilise, mais aussi du fait de la défiance croissante de nos concitoyens à l'égard de la puissance publique et de son action, très vite considérée comme inefficace, illisible et trop coûteuse. Et pourtant, dans le même temps, les besoins d'action publique sont criants, autant en matière d'investissement et d'équipement que d'accompagnement des mutations de la société.

Plus fondamentalement, c'est parfois l'action publique elle-même dans son principe qui est remise en cause par les logiques individualistes de la société comme par l'émergence de nouveaux acteurs privés, plus agiles et plus performants, au moins en apparence.

Les orientations à partager ?

A ces défis, les acteurs publics en Bretagne entendent répondre par l'innovation, l'expérimentation, les mutualisations entre eux, **la recherche de cohérence et de lisibilité de l'action.**

Ils entendent le faire aussi, en sachant dépasser les limites institutionnelles et administratives qui ne sont plus en prise avec les réalités vécues de nos concitoyens, qui elles, sont marquées par de profondes évolutions dans leur rapport au territoire, au temps, et aux attachements traditionnels.

A des logiques d'offres institutionnelles doit se substituer une **logique de réponse à la demande sociale**. A des logiques de compétences administratives doit se substituer une logique de service « sans couture ».

Il faut pour cela que pour chaque sujet ou chaque problématique soient sollicités **les territoires ou les espaces pertinents**. Ainsi les espaces de la démocratie, doivent ils trouver des cohérences avec les espaces de projets et ces derniers avec les espaces de la mise en œuvre opérationnelle.

La Bretagne qui a su historiquement développer une forte avance dans la structuration d'espaces de projets avec les Pays, ou de l'intercommunalité, qui a su inventer le B16, préfiguration de la CTAP, a des atouts à faire valoir pour inventer la gouvernance publique de demain, plus efficace et plus lisible.

Mais elle doit aussi le faire avec un souci renouvelé d'y associer les acteurs privés et les citoyens eux même. **La démocratie n'est pas une charge, elle est la solution.**

Des questions auxquelles, ensemble, nous pouvons répondre dans le projet de Breizh COP :

- Peut-on définir une maille territoriale pertinente pour toutes les politiques, dans tous les domaines, qui du moins permettrait de limiter la complexité d'une approche à géométrie variable ? Ou faut-il accepter l'existence de différentes mailles, adaptées aux réalités de la vie quotidienne ou des grands enjeux des politiques publiques, même si cela induit moins de lisibilité ? Quelle organisation serait la plus propice au croisement des enjeux transversaux, aux coopérations territoriales, à un exercice partagé de compétences ?
- Quel dialogue nouer avec les territoires pour concevoir un projet régional et des projets locaux en cohérence, pour planifier l'action publique, pour s'accorder sur les grands projets d'investissement ? Quel dialogue renouvelé avec les intercommunalités (renforcées dans le cadre de la loi NOTRe) ?
- Comment appliquer un référentiel de mesure de la richesse basé sur des indicateurs qualitatifs et mettre en avant la notion de « communs », pour une satisfaction des besoins individuels et collectifs par les usages plus que par la propriété ?
- A quelles conditions les politiques régionales peuvent-elles dessiner et porter un intérêt régional, intégrant des valeurs partagées et à même de combattre l'individualisme et ses effets ? Comment l'éducation populaire, la culture, l'éducation à l'environnement peuvent-elles contribuer à diffuser et à nourrir cet intérêt régional ?
- Jusqu'où aller dans la prescription auprès des territoires pour déployer sur l'espace régional les priorités du projet partagé ? Quel espace laisser à la contractualisation avec les acteurs territoriaux, quelle place enfin à la subsidiarité et à l'engagement volontaire des territoires sur des enjeux d'intérêt régional ? Quel dialogue efficient développer entre projet régional et documents de planification locale ?
- Quelles évolutions institutionnelles faudrait-il envisager, y compris dans un mode expérimental, pour conforter l'efficacité et l'efficacités de l'action publique, renforcer l'intérêt régional ? Quelles logiques de rapprochements, quelles délégations de compétences, quels partenariats ?

c) Une Région démocratique et engagée

Le défi à relever ?

Les aspirations des citoyens.nes à être acteurs et pas seulement spectateurs de la vie publique, ainsi que la désaffection observée au plan national pour les élections, invitent à approfondir les réflexions sur le renouvellement du fonctionnement démocratique et sur l'engagement citoyen.

Par ailleurs, les transitions en cours, qu'il convient d'accompagner, voire d'accélérer, sont vécues, parfois subies, mais aussi portées par nos concitoyens. Seule leur mobilisation permettra d'y apporter des réponses efficaces. L'action publique seule n'y parviendra pas.

Les orientations à partager ?

La démocratie n'est plus, dès lors, un luxe mais elle est la condition même de l'efficacité de l'action collective.

La Bretagne **entend renouveler les modalités de sa vie démocratique locale**, non pas seulement institutionnelle mais plus largement, assurer la participation la plus large de tous à un projet de développement partagé.

Des questions auxquelles, ensemble, nous pouvons répondre dans le projet de Breizh COP :

- Quelle complémentarité entre participation citoyenne et démocratie représentative ? Comment mieux associer les Bretons.nes à toutes les étapes des politiques publiques (élaboration, mise en œuvre, bilan, évaluation) et assurer la compréhension et la transparence des décisions ? Comment renforcer simultanément la démocratie représentative (contres-pouvoirs internes aux institutions, transparence...) ?
- Quelle reconnaissance de l'expertise d'usage dans les processus de décision publique ?
- Comment mobiliser les citoyens.nes et les acteurs organisés pour faire évoluer les comportements et usages, contribuer individuellement et collectivement aux transformations nécessaires ? Comment créer un processus qui interroge le rôle et les leviers d'actions de tous (citoyens.nes, acteurs organisés, institutions, collectivités...) dans une optique de co-responsabilité ?
- Quelle forme d'encouragement à l'engagement citoyen, à l'initiative et à l'expérimentation ? A ce titre, comment développer le droit à l'expérimentation ?
- Comment gérer les décalages entre intérêts personnels et intérêt régional, jouer de la confrontation des points de vue, du partage des savoirs et des disciplines ?
- L'engagement des Bretons.nes dans la *Breizh COP* et le changement de modèle qu'initie celle-ci peuvent-ils contribuer à ce que la parole de la Bretagne, forte et exemplaire, trouve un écho et pèse à l'échelle nationale, européenne, mondiale ?

Annexes

1. Les enseignements de *Bretagne 2030* : une Région plutôt favorisée, dynamique, bénéficiant d'atouts reconnus, mais qui manifeste des inquiétudes, des interrogations

Fin 2013, à un moment où par ailleurs, la Bretagne connaissait de fortes tensions liées en partie au débat sur l'écotaxe, une démarche de concertation citoyenne était organisée par le Conseil régional : la démarche *Bretagne 2030*. Au terme de ce travail d'écoute et de débats ouverts, pour 2030, les Bretonnes et les Bretons qui se sont exprimés, affirmaient leurs rêves et leurs craintes autour de quatre grandes interpellations.

a) Le rêve d'une Bretagne singulière, accueillante et tournée vers le monde et vers la mer.

Singulière par une identité confortée et rayonnante, reposant sur son histoire et la connaissance de celle-ci, sa culture, ses valeurs et ses langues, et qui saura être accueillante, pour ses 800 000 nouveaux habitants, pour ses jeunes et ses anciens, pour de nouvelles activités, pour des échanges renouvelés avec le monde et d'autres cultures... Une Bretagne qui fait aussi de sa maritimité un atout majeur dans son lien au monde.

Une identité forte, confortée par un renforcement de la transmission/Education : apprentissage de la langue bretonne et de l'histoire bretonne

- Une singularité vivante, reposant sur des valeurs fortes de solidarité, générosité, humanisme, sens du collectif, engagement...
- Une manière particulière de vivre ensemble, un attachement à l'égalité des droits, à la solidarité entre générations, à la place des jeunes, à la participation citoyenne et associative.
- Une Région qui place les personnes au centre du système et fait du bien être une priorité absolue
- Une forte ouverture sur le monde, une capacité renouvelée d'accueil et de rayonnement, une valorisation de la singularité bretonne par la multiplication des échanges et partages culturels
- Grande région maritime, la Bretagne est au centre de la relation avec la mer dont elle fait son atout majeur de développement. La Bretagne n'est plus périphérique, elle est porte d'entrée et centrale, dans la nouvelle « géopolitique de la mer ».

Certains expriment, en plus de leur attachement à cet atout, leurs craintes d'une « banalisation » de la Bretagne, face à l'enjeu de l'accueil de 800 000 Bretons supplémentaires. Ils disent aussi leur inquiétude quant au risque de délitement de la cohésion sociale, sous la pression de phénomènes très puissants, à l'œuvre partout à travers le monde, d'individualisation des comportements. Ils pointent ici les risques liés au développement de conflits de génération, à l'aggravation des inégalités, à la crise de l'engagement associatif et citoyen...

Plus largement, certaines expressions de *Bretagne 2030* reviennent à contester fondamentalement certaines des valeurs dominantes de nos sociétés post industrielles. A une société tournée vers la compétition et la performance, ils privilégient une société de l'accueil, de la solidarité et de l'altruisme ; à une société valorisant les valeurs matérielles, ils privilégient un modèle valorisant l'immatériel, la solidarité et la gratuité ; à un système mesurant sa performance par la croissance de son PIB, ils préféreraient une société faisant de la qualité de vie, voire de l'épanouissement individuel et collectif, l'aune du développement.

b) Le rêve d'une Bretagne équilibrée, reposant sur des dynamiques locales fortes...

Le rêve d'une Bretagne équilibrée, reposant sur des dynamiques locales fortes, qui permet à chacun de vivre et travailler là où il le souhaite. Qui évite la concentration des habitants et des activités dans les

métropoles, qui valorise pour cela son maillage de villes moyennes, favorise la vie dans le monde rural, assure une qualité de vie et permet une mobilité renouvelée, notamment par le développement du numérique et des transports.

- Un rejet des déséquilibres territoriaux qui porteraient atteinte à la cohésion sociale, qui est au cœur des valeurs bretonnes, et à la qualité de vie. C'est en priorité le risque de déséquilibre du fait de la concentration des activités dans les principaux centres urbains qui est perçu par certains acteurs.
- Mais une réflexion à avoir sur une « métropolisation intelligente », permettant de renforcer l'attractivité du territoire, de retenir les jeunes, de « faire métropole » à l'échelle d'une région en réseau.
- Les pays comme espaces de vie pertinents et géographie des dynamiques territoriales.
- Des territoires accueillants pour toutes les populations, évitant les ségrégations sociales et générationnelles, permettant notamment le maintien des jeunes dans les centres ville et sur les espaces littoraux.
- Des territoires accueillants pour toutes les activités : rejet d'une spécialisation des espaces qui ne seraient réservés qu'à certaines activités à l'exclusion d'autres. Il faut pouvoir vivre et travailler, partout en Bretagne. Notamment sur le littoral où l'on doit à la fois sauvegarder l'environnement, assurer la qualité de vie, développer l'activité et assurer la mixité générationnelle...
- Un Centre Bretagne revitalisé : une forte activité productive, des services publics et des services au public, reposant sur des lieux multifonctionnels et de nouvelles mobilités.
- Accessibilité. Un territoire totalement connecté. Un territoire modèle des nouvelles mobilités et de l'inter modalité, offrant une place prépondérante au ferroviaire et en milieux urbains aux modes doux. Un réseau portuaire pleinement intégré dans le système logistique breton. Une conception des mobilités totalement renouvelée, faisant toute sa place au développement du numérique (y compris télétravail...)

Mais l'interpellation de Bretagne 2030, si elle confirme l'objectif de l'équité ou de l'équilibre territorial avec force, peut aussi être interprétée comme un cri d'alerte, comme un signal d'inquiétude.

Les Bretonnes et les Bretons qui se sont exprimés ont manifesté à cet égard une triple préoccupation :

- Le risque lié au développement non maîtrisé de métropoles captant l'essentiel de la richesse, et conduisant aussi au développement de pathologies sociales, pauvreté, violences, engorgement, pollutions etc.
- Le risque lié à la sur-concentration des populations et des activités sur les espaces littoraux, risquant de conduire à l'exclusion de ceux qui y travaillent et des jeunes, puis à menacer la qualité environnementale de ces espaces qui sont, par ailleurs, l'un des atouts majeurs de la Bretagne.
- Le risque, enfin, de la désertification de la Bretagne centrale, alors qu'elle recèle de nombreux atouts.

c) Le rêve d'une Bretagne productive, active, performante, mais valorisant des modèles économiques nouveaux.

Une économie productive et industrielle, mais respectueuse de l'environnement. Des activités reposant sur nos atouts réels, mais évitant le risque de l'hyper spécialisation. Une ouverture au monde, mais la culture d'un développement endogène. Un choix déterminé pour la qualité, l'innovation et la valeur ajoutée. Une Bretagne performante dans le monde, mais qui évalue cette performance au regard d'une nouvelle définition de la prospérité. Une Bretagne qui valorise de nouveaux modèles : l'ESS, les circuits courts, le bénévolat, la générosité, de nouvelles formes de travail...

- Une économie diversifiée. Avec des pôles d'excellence sur lesquels la Bretagne est « leader » ...

- Une recherche de valeur ajoutée et de qualité pour valoriser la production locale et sortir de la spirale de guerre des prix et se démarquer de la concurrence « déloyale » mondiale.
- Un secteur agricole et agro-alimentaire, socle de notre économie, mais réinventé.
- La mer comme atout majeur du développement économique de la Bretagne.
- La transition énergétique et écologique, notamment autour du développement des EMR, comme opportunité majeure.
- Le tourisme, conçu comme une réelle et puissante filière économique.
- Une très forte valorisation de notre atout d'image et d'identité culturelle.
- La logistique et le transport au service de l'économie.
- Des mutations du modèle économique anticipées et accompagnées par des formations adaptées.
- Face aux dérives de la mondialisation, une maîtrise de notre destin par l'ancrage de l'économie : sièges sociaux en Bretagne, valorisation de l'épargne locale, circuits courts, ESS,...

Nombre des Bretonnes et des Bretons qui se sont exprimés dans le cadre de Bretagne 2030 appellent de leurs vœux un modèle économique profondément renouvelé, intégrant pleinement les enjeux du développement durable. Ils rêvent d'une économie plus autonome, sur le plan énergétique, en matière de ressources, par exemple pour l'alimentation animale, en matière financière, avec le développement et la valorisation d'une épargne locale pouvant être réinvestie en région. Ils plébiscitent l'émergence de nouveaux modèles économiques autour des circuits courts et de l'économie sociale et solidaire, remettent pour une part en cause les principes dominants de la mondialisation au profit d'une valorisation de la proximité. Ils espèrent l'avènement de nouvelles formes d'organisation du travail, permises notamment par les nouveaux usages du numérique.

Plus largement, c'est parfois une profonde mise en cause des principes et valeurs dominants de l'économie mondiale, dans sa dimension financière notamment, qui s'est exprimée. Remise en cause des modalités de la mesure de la richesse et du développement pour privilégier la prise en compte de l'épanouissement personnel et de la qualité de vie plutôt que la croissance du PIB. Remise en cause des seules valeurs marchandes et matérielles au profit de valeurs humaines comme l'altruisme, la solidarité ou le bénévolat. Remise en cause des principes de l'hyper concurrence et de la compétitivité au profit de valeurs de collaboration et de partenariat.

d) Le rêve d'une Bretagne réunie géographiquement, d'une démocratie locale renouvelée...

Le rêve d'une Bretagne réunie géographiquement, d'une démocratie locale renouvelée, reposant sur une profonde réorganisation des institutions publiques pour gagner en efficacité et en représentativité, sur une très forte valorisation de l'engagement citoyen et sur la participation.

- Un territoire breton correspondant à sa réalité historique, humaine et économique.
- Une région reconnue pour son poids dans l'Europe des régions. Une réelle capacité à se faire entendre à Paris et Bruxelles.
- Une institution régionale confortée, dotée des moyens financiers et juridiques lui permettant d'assumer pleinement ses missions.
- Une remise à plat du « millefeuille institutionnel » permettant de gagner en efficacité et d'être compris par les habitants. Mais des institutions de proximité à garantir pour répondre aux attentes des habitants.
- Une mobilisation collective des acteurs du territoire (politiques, syndicaux, économiques, associatifs,...)
- Une démocratie participative renouvelée par de nouvelles modalités d'écoute des citoyens. De nouvelles formes de participation pour renouveler et relancer l'engagement citoyen. Une nouvelle vitalité de l'engagement associatif. Une forte valorisation du bénévolat comme valeur sociale majeure.

Parmi les Bretonnes et les Bretons qui se sont exprimés dans le cadre de Bretagne 2030, beaucoup rêvent d'un renforcement du pouvoir régional permettant d'élargir les capacités d'autonomie dans les prises de décision sur les domaines de compétences dévolues aux acteurs locaux. Pour autant, d'autres et parfois les mêmes ne manquent pas d'appeler de leurs vœux un renforcement des prérogatives et

du rôle de l'Etat dans sa mission protectrice de régulateur et dans sa responsabilité de promoteur de l'égalité des droits.

Beaucoup d'entre eux attendent un réel renouvellement dans les formes d'organisation locale, perçoivent les lourdeurs de notre modèle, dénoncent le « millefeuille institutionnel ».

Plus largement, l'aspiration à des modalités renouvelées de vie démocratique, ne se résumant pas aux seuls moments électoraux, permettant une réelle participation du plus grand nombre à la décision collective, assurant la transparence des décisions et des actions, est très fortement exprimée. Mais derrière ce rêve, pointe aussi une réelle inquiétude liée à la perception d'un recul de la vie citoyenne, de l'engagement collectif, notamment des jeunes à l'égard de la vie de la cité, de la crise des vocations associatives.

2. Une région confrontée à des mutations majeures qui fragilisent son modèle.

Le CESER en a fait l'analyse et l'on se propose d'en reprendre ici la synthèse, présentée dans sa dernière contribution au projet régional. Le texte en est retranscrit en italique avec quelques commentaires sur les spécificités des impacts en Bretagne des enjeux abordés.

Les transitions traduisent la multiplicité et la diversité des recompositions et transformations qui affectent la société, qu'elles soient, selon les situations, souhaitées ou subies, continues ou soudaines, prévues ou imprévues, anticipées ou improvisées. Si les transitions en elles-mêmes ne sont pas un phénomène nouveau, c'est leur combinaison, la complexité qui en résulte, le caractère planétaire et largement transfrontalier de la plupart de ces évolutions ainsi que leur accélération qui sont sans précédent.

S'ils dépassent largement l'échelle de la région, ces moteurs n'en restent pas moins très structurants pour le développement régional par les enjeux spécifiques qu'ils soulèvent dans les territoires, les entreprises, les collectivités, les associations, comme pour chaque habitant.e, au regard des forces et faiblesses de la région et de son histoire.

Les tensions géopolitiques internationales, proches (Brexit et avenir de l'Europe) comme plus éloignées (États-Unis, Proche et Moyen-Orient, Afrique notamment) et les déplacements massifs de populations (fuyant le terrorisme, les guerres, les régimes autoritaires, la misère ou certaines situations difficiles liées au changement climatique) doivent impérativement être considérés comme des moteurs de transition majeurs, y compris pour la Bretagne, qui ne peut pas les ignorer et doit s'y adapter en imaginant et en mettant en œuvre des réponses aux défis qu'ils posent.

A la pointe ouest de l'Europe, la Bretagne est, en première analyse, plutôt épargnée par les soubresauts et les tensions internationales, les menaces directes (violences ou terrorismes...) comme les effets indirects (migrations...) Elle n'en est pas moins touchée et parfois plus que d'autres, par exemple par les conséquences possibles du Brexit. Ses valeurs partagées d'ouverture au monde et d'humanisme induisent par ailleurs une acception particulière de ces problématiques.

A l'échelle mondiale, le changement climatique, la perspective d'une hausse généralisée des températures, l'augmentation des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère et les perturbations qui en découlent renvoient à des limites et à un impératif temporel inédit. Ils constituent des moteurs de changement majeurs pour l'avenir de la société, à l'échelle planétaire comme à l'échelle locale. La transition énergétique vers une économie bas carbone est une dimension centrale de la transition écologique.

Le phénomène étant mondial, la Bretagne est naturellement aussi concernée que toutes les autres régions. Pour autant, l'analyse fine de ses impacts doit être poursuivie et diffusée pour appréhender

avec précision leurs spécificités « locales » et en assurer une large appropriation par tous. Les conséquences du réchauffement ne seront en effet pas les mêmes d'un territoire à l'autre. Une autre différence porte aussi sur l'appréciation que les territoires peuvent avoir de ces enjeux. Cette appréhension reste encore aujourd'hui insuffisante, quand bien même la prise de conscience a formidablement progressé et continue d'avancer, et justifie que tous les efforts soient faits pour améliorer la connaissance fine du phénomène et l'information de tous. En Bretagne, cette appréhension n'est-elle pas ambivalente du fait d'un sentiment que le réchauffement pourrait aussi être un atout et une chance au regard d'autres régions pour lesquelles il pourrait se révéler une catastrophe ? Ce sentiment, qui est une facilité, pourrait avoir pour conséquence de nous conduire à nous exonérer des efforts nécessaires.

L'exploitation des ressources naturelles, les atteintes à la biodiversité et l'altération de la qualité des milieux (eau, air, énergie, sols, zones humides, espaces naturels, forêts, océans) ont des conséquences importantes non seulement sur le fonctionnement des écosystèmes, mais aussi sur toutes les fonctions essentielles de régulation qu'ils assurent. Dans une région notamment fragilisée par sa dépendance énergétique et par la vulnérabilité de ses ressources en eau, la transition écologique vise précisément à transformer les modes de développement actuels vers des modes de développement soutenables.

Les spécificités bretonnes dans les domaines énergétiques, de la ressource en eau ou de la biodiversité sont ici pointées et évidentes depuis longtemps. La prise de conscience ancienne permet aussi de s'appuyer sur des politiques publiques et des résultats encourageants pour accélérer les engagements futurs. Mais la question des ressources connaît aussi des réalités spécifiques en Bretagne sur l'enjeu de la biomasse, sur l'exploitation des carrières et plus largement sur l'enjeu majeur que représente la ressource foncière.

La transformation numérique renvoie à une mutation globale de la société, sous l'effet du déploiement des nouvelles technologies (robotique, objets connectés, intelligence artificielle), mais surtout de leurs usages démultipliés. La transformation numérique est tirée par les milliards d'individus désormais équipés et connectés, et par les entreprises dont certaines ont acquis une puissance considérable. L'accélération de la circulation de l'information donne à chacun la possibilité d'accéder à des informations multiples, d'échanger, de consommer autrement. Mais s'ils sont tournés vers l'ouverture et le partage, les usages du numérique réinterrogent aussi la sécurité, les droits et les libertés fondamentales. Les données constituent en outre une nouvelle matière première dans le processus de création de valeur. Leur gestion (big data) doit devenir un chantier prioritaire. Par ailleurs, si les entreprises sont bousculées dans leurs modes d'organisation, la transformation numérique a des conséquences bien au-delà sur l'emploi, la localisation des activités, les régulations juridiques, sociales et fiscales. Elle constitue un défi social et culturel de taille pour éviter le creusement des inégalités dans l'accès aux réseaux comme des fractures dans l'accès aux usages, et leurs effets d'exclusion immédiats. Elle est aussi un défi environnemental face à la consommation toujours croissante d'électricité pour l'hébergement des données.

La spécificité bretonne sur cet enjeu résulte de deux éléments : le premier est le caractère périphérique de la région qui fait du numérique, comme outil d'aménagement du territoire et d'égalité des chances un enjeu particulièrement fort. Le second est le positionnement de la région comme terre d'excellence en matière de technologies numériques, qui doit lui permettre de saisir les formidables opportunités ouvertes par la transition en cours.

La mondialisation n'est pas un phénomène nouveau mais son accélération, sa démultiplication dans tous les secteurs se traduisent par un changement dans le fonctionnement des sociétés contemporaines, lié à leur interdépendance croissante (flux financiers, échanges commerciaux, flux d'informations, flux migratoires). La crise économique de 2008 n'a pas atténué l'importance de ces échanges, ni la financiarisation de l'économie ou la dérégulation. La libéralisation du commerce et la baisse du coût des transports nourrissent une concurrence internationale accrue qui conduit les firmes à réorganiser leurs modes de production et à revoir les choix de localisation de leurs activités. Ce mouvement n'est pas uniforme et peut être affecté par les tensions géopolitiques et les comportements

protectionnistes. Dans ce contexte, la Bretagne doit faire face à d'importantes restructurations dans ses activités dominantes, avec des conséquences sur l'emploi, les conditions de travail et les métiers.

Phénomène par essence global, la mondialisation n'en touche pas moins spécifiquement une région comme la Bretagne du fait de son éloignement géographique des grands espaces de croissance et des marchés les plus dynamiques, de son tissu de PME et TPE, de sa spécialisation économique dans l'agriculture et l'agroalimentaire. La mondialisation interpelle aussi le territoire breton du fait de son positionnement maritime et de sa volonté forte d'ouverture au monde. Elle a aussi un impact spécifique sur une région à forte cohésion sociale, reposant sur des valeurs d'appartenance, des spécificités et une identité que la Bretagne veut singulière et vivante.

La tension sur les finances publiques à tous les niveaux, conséquence de choix politiques, contraint et peut mettre en difficulté un certain nombre d'acteurs dans la conduite de leurs missions ou de leurs projets. Elle conduit l'Etat, les collectivités, mais aussi les acteurs privés (entreprises, associations...) à organiser, lorsque cela est possible, les complémentarités, mutualisations, partenariats et coopérations nécessaires à la poursuite de leur action. Cette contrainte renforce l'exigence d'une allocation optimale des moyens, notamment assurée par l'éco-socio-conditionnalité et le renforcement de l'évaluation des politiques publiques. Elle pose plus largement la question de la capacité de l'ensemble des acteurs publics à conduire et accompagner la mise en œuvre d'un projet de territoire ambitieux.

Si l'on ne note pas de spécificité bretonne forte en ce domaine, la contrainte s'exerçant sur tous les points du territoire, on doit néanmoins noter une situation globalement saine des finances locales au regard d'autres territoires où certaines collectivités peuvent connaître des situations excessivement fragiles ou dégradées. Mais la différence essentielle sera dans les réponses qui seront données à cette contrainte et sans doute la Bretagne du fait de sa tradition de coopération et de dialogue pourrait être un laboratoire d'innovation dans la mise en œuvre de l'action publique. On ne peut que souligner par ailleurs les impacts réels ou potentiels de cette contrainte sur l'offre de service public et de services aux publics dans les territoires. Les 4 schémas départementaux d'amélioration de l'accès aux services en font l'analyse et proposent des axes d'action ambitieux.

La recomposition des Régions par les lois de réforme territoriale modifie le positionnement de la Bretagne sur l'échiquier national. Elle oblige, là encore, à imaginer de nouvelles façons d'agir, en valorisant d'un côté la proximité, la plus grande réactivité, l'expérimentation, et en construisant de l'autre les coopérations nécessaires avec d'autres régions au niveau national, en Europe et dans le monde, dans lesquelles la Bretagne peut faire valoir ses atouts et dépasser ses faiblesses.

La Bretagne a échappé à cette recomposition comme territoire régional et l'ensemble des acteurs s'en félicite aujourd'hui, ceci permettant de se concentrer sur l'action publique et les projets opérationnels. Pour autant, le territoire n'est pas exempté de nombreuses et lourdes recompositions du fait d'une nouvelle carte intercommunale, inégale, sans doute inachevée, mais très ambitieuse par endroits et par le mouvement de fusion de communes nouvelles, qui prend plus d'importance qu'on ne l'attendait. Ces évolutions percutent le cadre des 21 pays dans lequel sont conçues et conduites les politiques régionales d'aménagement du territoire.

Les dynamiques territoriales propres à la Bretagne sont quant à elles fortement marquées par l'interdépendance croissante entre les territoires. La métropolisation, dans sa double dimension d'accroissement démographique et de développement d'activités et de services, est à l'œuvre en Bretagne même si ses métropoles n'atteignent pas le niveau des plus grandes villes d'Europe. Ses avantages et ses limites, notamment en termes de polarisation des activités, et la nécessité d'une connexion des différentes dynamiques sont des éléments importants pour concevoir la stratégie de développement d'une région caractérisée par son armature urbaine de villes moyennes, par la diversité de ses territoires et leurs capacités de mobilisation, d'initiative et d'innovation.

Comme partout, on assiste au phénomène de périurbanisation ou d'extension urbaine, de polarisation des activités, de perte de substances des centralités, de concentration des difficultés sur des types de

territoires. Comme partout, on constate que les efforts entrepris en matière d'aménagement du territoire, s'ils ont certainement permis d'atténuer les tendances, ne sont pas parvenus à les inverser durablement. Mais ces phénomènes se présentent spécifiquement en Bretagne, région marquée par des déséquilibres de dynamiques entre l'est et l'ouest, le nord et le sud, le centre et les espaces littoraux, déséquilibres qui, ces dernières années ont continué de s'accroître. Les Côtes d'Armor soulignent notamment le risque d'une double fracture, à l'échelle régionale par rapport aux espaces métropolitains d'une part, mais également à l'échelle intra départementale de part et d'autre d'une ligne nord-ouest, sud-est. Plus spécifique encore est la manière dont ces réalités sont vécues et appréhendées, la représentation que l'on s'en fait étant parfois aussi importante que les faits. Et cette appréhension en Bretagne des déséquilibres, dans une région qui jouit pourtant, comparativement à d'autres, d'une réelle cohésion territoriale et sociale, est d'autant plus forte que les acteurs bretons sont attachés à ce qu'ils considèrent comme étant un modèle fondateur de leur développement : une armature territoriale équilibrée, reposant sur un réseau solidaire de villes petites et moyennes.

Le dynamisme démographique devrait selon les projections se poursuivre voire s'amplifier en Bretagne, avec une trajectoire oscillant entre 300 et 800 000 nouveaux habitants en 2040, du fait notamment d'un bilan migratoire fortement positif. Les évolutions démographiques et sociologiques confirment une attractivité forte de la Bretagne à tous les âges de la vie, mais inégale selon les territoires, un vieillissement de la population et une diversification des modèles familiaux. Les inégalités s'accroissent également, notamment en matière de santé avec la désertification médicale, ainsi qu'avec l'éloignement des services collectifs. Il persiste par ailleurs un taux de chômage élevé pour certaines catégories de population et dans certains territoires, et un niveau de revenus plus faible qu'au niveau national. Se confirment enfin la précarisation et la marginalisation de certaines populations (personnes en situation de chômage, de précarité et de pauvreté, d'illettrisme, de décrochage, de dépendance, de handicap, victimes de discriminations, réfugiés et migrants...). L'enjeu est dès lors de promouvoir l'accès aux droits et de répondre aux défis que posent les besoins fondamentaux de tou.te.s et leur qualité de vie dans tous les territoires.

Ce dynamisme est spécifique à la Bretagne, même s'il s'inscrit dans toute une frange ouest, sud-ouest et littorale de la France. S'il tend à connaître une inflexion dans les dernières années, remettant en cause certaines projections faites une décennie plus tôt, l'impact de cette dynamique n'en sera pas moins majeur pour une région d'ores et déjà plus dense que la moyenne et connaissant déjà des phénomènes de surconsommation foncière ou de forte concentration de populations par endroits. La spécificité à prendre en compte est par ailleurs double : d'abord dans l'aggravation des déséquilibres territoriaux pour cette dynamique démographique dont on perçoit qu'elle connaît une très forte concentration dans le bassin de vie rennais, d'autre part dans le phénomène de vieillissement, particulièrement sensible dans des zones « hyper rurales », qu'il entraîne et qui ne sera pas sans conséquences multiples.

La mobilité s'est généralisée à tous les âges de la vie. Les déplacements sont marqués, compte tenu en particulier de l'étalement urbain et de la répartition de l'habitat en Bretagne, par l'accroissement du nombre de personnes qui se déplacent au quotidien sur des distances domicile-travail toujours plus grandes, la diversification des lieux de vie et des motifs de déplacement (travail, consommation, loisirs, vacances), une large dominance du déplacement automobile, avec des conséquences en matière d'émissions polluantes. Si la désynchronisation des rythmes de déplacement se poursuit, on observe aussi des tendances plus récentes à la recherche d'une nouvelle proximité (développement du télétravail, relocalisation). Dans ces conditions, quelles alternatives au modèle du « tout automobile » peuvent constituer les transports collectifs (train, bus), les modes de déplacement doux (vélo, piéton) ou les nouveaux usages (covoiturage, multimodalité) et ce, dans tous les territoires ?

Phénomène mondial, mais qui se traduit spécifiquement en Bretagne, dans une région périphérique et péninsulaire, dans une région où existe un choix historique pour l'habitat individuel, dans une région dont le modèle d'aménagement est celui d'une armature territoriale en réseau de villes petites et moyennes, dans une région qui a fait des transports un enjeu vital et un sujet de combat.

Alors que le lien social semble fragilisé par la défiance croissante à l'égard des institutions, la peur du déclassement et un sentiment d'injustice face aux inégalités (qu'elles soient sociales, territoriales, résidentielles, scolaires, culturelles ou concernent la santé), les initiatives citoyennes ou associatives, spontanées, plus ou moins accompagnées par les acteurs publics, se multiplient dans le sens d'une plus grande mobilisation et d'un plus grand engagement dans la vie de la cité et le « vivre ensemble ». Ces initiatives concourent d'ailleurs parfois à des missions relevant de la puissance publique, voire se substituent aux redéploiements ou à certaines carences de l'action publique. Ce paradoxe apparent entre une forte capacité de mobilisation et une tendance à l'individualisation est un élément important à analyser et à intégrer dans la stratégie de développement.

Mutation très profonde de toutes les sociétés occidentales avancées, elle se traduit très spécifiquement en Bretagne, qui reste une région de forte cohésion sociale, de moindre conflictualité et de maintien d'une importante vie collective et associative. Mais cette mutation peut aussi être appréhendée comme une menace spécifique dans une région qui cultive une identité singulière, en fait un atout majeur de son développement et entend ne pas la laisser se banaliser.

L'évolution tendant à responsabiliser toujours davantage les personnes et à attendre d'elles qu'elles soient les acteurs autonomes de leur propre parcours est un autre phénomène concomitant. Il a pour conséquence un poids pesant sur les individus et pour corollaire un besoin d'assistance et d'accompagnement personnel dans un nombre important de situations.

Une telle mutation n'interpelle-t-elle pas particulièrement les valeurs d'humanisme et de sens du collectif de la Bretagne ? N'engage-t-elle pas à une réflexion renouvelée et partagée sur les valeurs collectives et le bien commun ?

3. Une région qui a affirmé des priorités fortes

Au regard de ces mutations, qui sonnent comme autant de défis, eux-mêmes porteurs d'autant de menaces que d'opportunités, le Conseil régional, s'appuyant sur les réflexions du CESER et sur des travaux de concertation avec les territoires, a d'ores et déjà affirmé de grandes priorités et des orientations stratégiques pour son développement. Elles structurent actuellement la mise en œuvre des politiques publiques, régionales en priorité, mais pas seulement dès lors qu'elles servent aussi de support à des démarches contractuelles impliquant bien d'autres acteurs. Elles s'inscrivent dans la durée et n'ont pas vocation à être systématiquement remises à plat dans le cadre de la présente démarche de réflexion. Elles doivent néanmoins être questionnées en permanence et sans doute revisitées dans une perspective plus transversale et systémique pour que leur mise en œuvre soit plus efficace et plus transformante.

Ces grandes orientations structurantes peuvent ainsi être synthétisées :

En matière de développement économique, dans le cadre de la Glaz économie, le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation des entreprises, la Bretagne affirme sa volonté de rester une région industrielle et productive et de rejeter un modèle alternatif que serait le tout économie résidentielle. Elle fonde sa stratégie sur le principe d'un développement endogène, reposant sur ses atouts propres et ses actifs, sur ses savoir-faire et ses excellences, plutôt que d'attendre une illusoire croissance venue de l'extérieur par le miracle de l'attractivité. Elle entend pour cela valoriser ses filières fortes ainsi que les 7 domaines d'innovation stratégique qui font sa force. Elle concentre ses priorités d'accompagnement des entreprises sur les enjeux de l'innovation, de l'international et de l'ingénierie financière. Elle développe enfin, sur un plan opérationnel une alliance territoriale structurante avec les EPCI de Bretagne afin d'offrir aux entreprises un « service public d'accompagnement » lisible et efficace. Par cette action, en articulation et complémentarité avec ses compétences pour la formation et l'orientation et pour l'aménagement, la Bretagne entend transformer son tissu économique et l'accompagner dans les transformations nécessaires de ses principaux secteurs.

En matière d'aménagement du territoire, par ses politiques de transports, de développement des infrastructures numériques et les partenariats territoriaux, la Bretagne entend renforcer l'accessibilité de son territoire et son ouverture au monde, mais tout autant développer les solidarités internes en confortant les principes d'une région équilibrée et l'atout de son réseau de villes petites et moyennes. Ces orientations sont concrétisées dans le combat historique mené par toute la région pour son désenclavement, son raccordement et la proximité. Le double objectif du rapprochement de la pointe bretonne et de renforcement des mobilités et des proximités structure l'investissement public en ce domaine. La Bretagne est par ailleurs engagée massivement dans le plan pour le déploiement de la fibre optique pour tous avec un objectif affirmé de l'offrir à tous à l'horizon 2030 et, sur cette base, de déployer les usages de demain, dans un but de performance territoriale, de renforcement des compétences de consolidation des entreprises. Enfin, la Bretagne est historiquement engagée dans des politiques partenariales d'aménagement du territoire reposant sur les principes d'équité et d'équilibre et se traduisant par des outils de péréquation financière déployés à l'échelle des 21 pays comme territoires de projet. Elle les a complétés par des dispositifs plus récents en faveur du maintien des centralités, au cœur de l'armature qui fait la force du territoire breton.

En matière d'environnement, la Bretagne, du fait de ses faiblesses particulières, et s'appuyant sur une prise de conscience ancienne et forte de ses habitants, a voulu se poser comme une région engagée, volontariste, anticipatrice et innovante. Elle est ainsi engagée depuis plus de 20 ans dans une politique partenariale et ambitieuse de reconquête de la qualité de son eau et au prix d'un effort constant et partagé, peut s'enorgueillir de premiers résultats encourageants. Ces orientations stratégiques en ce domaine se construisent dans le cadre du plan breton pour l'eau dont la transversalité est l'enjeu majeur. Autre priorité liée à une spécificité forte de son territoire est l'engagement sur les questions énergétiques et, dans un premier temps, électriques. Les orientations en sont fixées dans le SRCAE et pilotées dans le cadre de la conférence bretonne de la transition énergétique. Un troisième axe prioritaire est celui de la préservation de la biodiversité qui repose sur un engagement associatif fort et de multiples actions publiques demandant à être mieux coordonnées. Il repose sur un important travail de connaissance partagée et d'éducation à l'environnement. Il a été récemment formalisé dans le SRCE qui demande maintenant une accélération de sa mise en œuvre opérationnelle. Le dernier axe est celui de la préservation des ressources, de la gestion des déchets et de la promotion de l'économie circulaire et de biomatériaux. L'ensemble de ces enjeux croisés avec ceux du développement économique et agricole et d'aménagement du territoire ont aussi conduit les acteurs bretons à se mobiliser sur le défi central de la consommation foncière, réflexion qui se sont traduites par l'adoption et la mise en œuvre d'une charte spécifique affirmant l'objectif d'une sobriété foncière.

En matière de cohésion sociale, en cohérence avec ses valeurs humanistes et solidaires, consciente de l'atout majeur que représente son identité, la Bretagne fait de sa préservation et de sa valorisation une priorité très forte. Elle se traduit par un attachement fort à l'action publique comme outil irremplaçable d'impulsion, de régulation et d'équité, par une attention appuyée au dynamisme du mouvement associatif, mais également par un investissement très important dans le soutien à la vitalité culturelle, dans toutes ses formes d'expression. Ces préoccupations sont partagées sur tous les territoires, à tous les niveaux de l'action locale, s'agissant le plus souvent de compétences partagées ou volontaristes, à l'exception des responsabilités sociales relavant plus spécifiquement des Départements et du bloc communal. Au partage de l'idée que ces diverses politiques publiques ne sont ni anecdotiques, ni superflues mais participent réellement à la performance de nos territoires et à leur attractivité réelle, en termes de bien être, les collectivités convergent désormais, dans un contexte de contrainte budgétaire, sur la nécessité de renforcer l'efficacité et la lisibilité de l'action en recherchant des synergies et des mutualisations.

Faire de sa maritimité un atout différenciant majeur est un autre axe fort des politiques publiques en Bretagne. La conviction que la maritimité est à la fois une responsabilité et un formidable atout qui n'a pas encore livré toutes ses potentialités est largement partagée. Elle se traduit par l'affirmation d'objectifs forts en matière de développement économique, comme d'enjeux environnementaux et d'aménagement. L'ensemble de ces axes sont aujourd'hui en cours de formalisation et de consolidation dans le cadre d'une stratégie régionale de la mer et du littoral qui, dès le lancement de son élaboration a été présentée comme devant être le volet maritime du projet de la Bretagne. Cette stratégie rassemble et met en perspectives les enjeux liés aux activités maritimes dites traditionnelles, pêche et

aquaculture, les questions liées aux activités portuaires, les potentialités des EMR, des biotechnologies marines, mais souligne aussi la complexité des questions environnementales (eau, biodiversité, adaptation au changement climatique...) ainsi que les enjeux d'aménagement et de gestion partagée d'espaces fragiles, notamment les îles, en forte tension et sujets à de multiples conflits d'usages.

4. Une première phase de concertation faisant émerger des convergences et des interrogations fortes.

Le premier enseignement commun de l'ensemble de ces réunions de travail est qu'elles ont réuni un grand nombre de participants, plus de 1500 en cumulé, qui ont activement participé aux réflexions, joué le jeu des méthodes proposées et ainsi manifesté une réelle envie de contribuer à l'élaboration du projet de territoire.

Au-delà de cette participation ils ont tous confirmé le besoin de développer des approches nouvelles et plus transversales, tenant mieux compte de la complexité et du caractère systémique des enjeux, et ont ainsi adhéré, dans ses principes, à la démarche proposée par le Conseil régional. Ces réunions de débat ont par ailleurs permis de confirmer des convergences fortes sur de nombreux sujets, un partage de mêmes préoccupations de valeurs et de visions pour l'avenir, mais aussi des inquiétudes. Globalement, a été exprimée une attente d'accélérer les transformations, de renforcer l'efficacité de l'action collective. S'est ainsi confirmée une réelle volonté de dialogue et de co-construction pour dépasser les clivages et les oppositions, sans pour autant les gommer.

C'est ce qu'exprime aussi avec force la dernière contribution du CESER de Bretagne proposant de construire un « projet partagé de développement durable », prenant en compte l'ensemble de ses dimensions et organisé autour des grands enjeux des transitions, leur accélération et l'accompagnement de la société face aux effets de ces mutations.

Ces différents travaux, notamment les carrefours des transitions et des territoires ainsi que le forum des mobilités, mettent aussi en exergue quelques thématiques fortes, récurrentes et consensuelles :

La permanence de la question du positionnement géographique et l'importance de l'organisation territoriale de la Bretagne et leurs effets en matière d'aménagement et de développement durable du territoire (questions d'équilibre entre les territoires, de réseaux et d'infrastructures, d'accessibilité aux services, aux emplois, de performance,...) Comprenant en toile de fond la situation péninsulaire de la Bretagne, cet ensemble thématique agrège des réflexions sur l'aménagement du territoire (avec toutes les déclinaisons de l'égalité, de la cohésion et de l'équilibre entre les territoires), sur les mobilités (et la question du maillage en infrastructures et services de transports), sur l'innovation et le numérique (et leurs apports en termes d'accès aux territoires, mais aussi d'accès aux services), et sur la transition écologique (quelques points sur la mobilité durable, mais peu mise en avant en dehors des véhicules électriques).

L'attachement à un « modèle breton » : il en existe bien un, il repose avant tout sur l'identité et les valeurs (humanisme, solidarité, égalité des droits), sur des manières de faire « à la bretonne », sur la cohésion, qu'elle soit territoriale et sociale. Ce modèle vécu s'incarne comme l'a confirmé le carrefour des territoires dans l'armature urbaine bretonne et son réseau de villes moyennes.

L'importance de la question du « vivre en Bretagne », mêlant à la fois sentiment d'appartenance, cohésion sociale et qualité de vie : cet ensemble thématique, susceptible d'être repris sous l'angle de l'épanouissement ou du bien-être, se décline surtout à travers des valeurs affichées (solidarité, humanisme, égalité des droits, attention aux générations futures...), parfois à travers des composantes plus liées à l'identité (histoire, culture, langue). L'accroissement de la qualité de vie est régulièrement perçu comme un horizon et un but à atteindre pour les politiques de développement durable et de préservation de l'environnement.

Les questions d'égalité des chances : partie des valeurs fortes de la Bretagne, autour de l'acceptation de l'équité et de l'équilibre. Les enjeux priorités sont la question des mobilités en premier lieu puis celle de l'emploi avant celle des services aux populations (avec forte préoccupation sur la santé et l'habitat). Les défis liés aux ressources et « biens » environnementaux sont aussi présents.

L'atout des dynamiques de participation et de mobilisation : il fait référence à une histoire, à des manières de faire, à une capacité à dépasser les clivages et à se concentrer sur l'intérêt général et régional. Il repose sur des formes de gouvernances souvent innovantes ou au moins en avance sur ce qui se fait ailleurs. Est souvent pointée la nécessité de transformer les relations entre acteurs publics et privés pour entrer dans des logiques de coopérations et de partenariats plus avancées. Dans cet esprit, a été soulignée l'importance du travail de sensibilisation et d'éducation aux enjeux de l'environnement, d'observation et de connaissance comme socle de toute prise de décision, ainsi que la valorisation de tout ce qui se fait de positif pour insuffler optimisme et enthousiasme dans l'action, quelles que soient les menaces et les urgences. C'est de cette logique de participation que résultera une acceptation partagée des solutions qui seront retenues, faisant appel, selon les sujets, à de la règle contraignante, à des cadres contractuels ou à de l'engagement volontariste.

Le caractère « différenciant » du littoral, de la mer et des îles : insistance récurrente sur la spécificité bretonne qui se déploie dans 6 secteurs (avec parfois une mise en garde sur les antagonismes entre ces secteurs) : le foncier, les énergies marines et plus globalement les innovations technologiques en lien avec les ressources littorales et marines, le tourisme, les exportations, les paysages, la pêche. Conviction partagée du caractère « systémique » des enjeux maritimes, de ce fait, à eux seuls porteurs d'un réel projet de territoire.

Le défi du développement économique par la valorisation des « ressources » ou atouts locaux : à la fois sur les ressources naturelles, avec tous les enjeux liés à l'économie circulaire et de nouveaux modèles économiques émergents en lien avec les transitions, mais aussi sur tous les actifs bretons que sont ses filières fortes et les compétences humaines. Refus partagé de voir la région se « réduire » à une économie seulement résidentielle, ainsi que d'une hyper-spécialisation régionale. Conviction aussi qu'aucune transition ne sera réussie, notamment dans le champ environnemental si la question des modèles de développement économique n'est pas posée avec toutes ses conséquences. Conviction parallèle, enfin, que les transitions sont aussi des opportunités économiques majeures.

La formation, posée comme élément essentiel de la performance et avantage comparatif de la Bretagne.

L'urgence d'accompagner des transitions équitables : la conviction de l'urgence est partagée, de même la nécessité de ruptures pour les réussir est largement perçue. Un accent particulier est mis sur la nécessité de lier transition écologique, modèle de développement, solidarité territoriale et questions sociales. Est soulignée l'importance de passer à une action plus résolue et plus efficace, plus ambitieuse aussi dans ses objectifs et plus transversale dans ses modalités de mise en œuvre. Est par exemple rappelée la nécessité d'avoir une acception transversale et globale de la biodiversité comme un bien commun, constitutif de la nature dans laquelle nous vivons au quotidien et en dehors de laquelle il n'y a pas de développement envisageable (ni même de vie possible).

La nécessité de raisonner et d'agir aux bonnes échelles du territoire : les débats lors des carrefours ont clairement mis en avant le principe de subsidiarité : tenir compte des espaces vécus au quotidien, au-delà des frontières administratives. Les bassins de vie, puis l'espace régional sont ainsi priorités, les premiers plutôt pour l'opérationnel et le second pour la planification et l'impulsion stratégique. Apparaît aussi comme évident que ces transitions sont déjà largement engagées et que la société civile a souvent précédé les acteurs publics.

Ces travaux font aussi émerger des points de divergence ou de controverse :

Derrière l'enjeu de l'équilibre se pose la question sensible de **la place des métropoles**, des risques de l'hyper polarisation des activités, d'aggravation des grands déséquilibres régionaux comme des plus petits déséquilibres infrarégionaux.

Derrière le concept d'égalité des chances se posent des choix déterminants à faire en matière **d'organisation de l'espace, de modèles urbains à privilégier**, d'acceptation ou pas des tendances lourdes à la périurbanisation. Se pose la question des centralités à redéfinir en tenant compte aussi de leur dimension culturelle et comportementale très profonde (maison individuelle, pratiques de consommations commerciales, rapport à l'automobile, etc...)

Derrière ce concept se pose aussi la question centrale des **réciprocités entre territoires**, encore embryonnaires et peu traduites dans les faits, demandant à conduire à une véritable révolution des modes de penser et d'inter-agir.

Derrière le choix fait pour une **économie productive et industrielle** se posent les multiples questions de la gestion des ressources, des impacts environnementaux et de la durabilité de certains modèles de développement, de l'acceptabilité des activités industrielles.

Derrière le choix fait pour une accélération des transitions, se pose la question de la **remise en cause de certains modèles de développement**, et d'organisation territoriale comme d'occupation de l'espace, de gestion des conflits d'usages qui se révèlent non durables et donc non performants.

Derrière le choix fait pour une **gestion économe des ressources** se pose la question foncière dans toutes ses implications y compris dans ce qu'elle est représentative d'une culture bretonne, d'une identité particulière, d'un mode de vie.

Derrière le choix fait pour une **mobilité garantissant proximité et vitesse**, se posent des choix lourds entre priorités à donner aux enjeux de désenclavement, de performance économique, de proximité intra régionale, de préservation de l'environnement, de modalités d'occupation de l'espace. La mobilité doit-elle être un outil d'accompagnement de tendances lourdes s'imposant à nous ou un outil de rééquilibrage voire de réaction à des tendances que nous contesterions ?

Derrière le souhait d'un **développement économique endogène** et rejetant le tout résidentiel, se pose la question de la place du tourisme et de son intégration dans les objectifs d'un développement durable, (risques environnementaux (atteintes au patrimoine naturel) et économiques (spécialisation, résidentialisation).

Derrière la priorisation du **développement maritime** se posent des choix complexes entre types d'activités, mais également en matière d'occupation de l'espace et de type de valorisation à privilégier d'un patrimoine commun particulièrement fragile.

Derrière le choix fait pour le **soutien à la croissance** comme matrice de tout développement social durable se pose la question de la mesure de cette croissance et de l'évaluation de ses impacts et effets réels. Cette réflexion doit-elle être l'occasion de mettre en avant des indicateurs non classiques (indicateurs de bien-être, ...) ? Doit-on chercher à éviter la mesure de la performance économique au sens de « compétition », dans un horizon de « concurrence » entre les territoires ?

Derrière l'ensemble de ces questions se pose celle de la place et du **rôle de la puissance publique** dans un contexte de contrainte budgétaire forte et de montée en puissance à la fois des acteurs privés nouveaux que sont par exemple les « grands » du numérique, mais aussi une tendance sociétale lourde à l'individualisme des comportements.

Derrière ces questions se pose également celle du **positionnement de la Bretagne dans le monde** et au moins dans son environnement géographique proche. Quelles alliances, quelles solidarités doit-elle demain nouer pour être mieux présente et ouverte au monde, plus performante dans les enjeux de la mondialisation telle qu'elle se développe ?

5. Quelques éléments cartographiques du diagnostic territorial de la Bretagne

Consultables en ligne à l'adresse :
<http://www.bretagne.bzh/BreizhCOPo1>



#BREIZHCOP



CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE
KUZUL-RANNVRO BREIZH
CONSAIL REJIONA DE BERTÈGN

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35 711 Rennes cedex 7
Tél. : 02 99 27 10 10 | twitter.com/regionbretagne
www.bretagne.bzh